



# LES SOURCES D'INFORMATION ET LES LEVIERS DE MOTIVATION POUR LA MIGRATION RÉGULIÈRE ET IRRÉGULIÈRE DEPUIS LA TUNISIE

Hechmi Jelassi  
Mohammed Ridha Ben Amor  
Et Gabriella Sanchez



# LES SOURCES D'INFORMATION ET LES LEVIERS DE MOTIVATION POUR LA MIGRATION RÉGULIÈRE ET IRRÉGULIÈRE DEPUIS LA TUNISIE

Hechmi Jelassi  
Mohammed Ridha Ben Amor  
Et  
Gabriella Sanchez

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OIM. Les dénominations utilisées et la présentation de la matière contenue dans ce manuel ne doivent pas être interprétées comme l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de l'OIM s'agissant du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de leurs autorités, pas plus que de leurs frontières.



Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet ARISE « Awareness Raising and Information for Safety and Empowerment Campaign », avec le financement de l'Union européenne. Le contenu du rapport a été développé sous la responsabilité exclusive des auteurs et les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

Editeur :

Organisation internationale pour les migrations  
6, Rue du Lac le Bourget  
Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie  
Tél. : (+216) 71 860 312 / 960 313 / 861 097  
Fax : (+216) 71 962 385  
E-mail : [IOMTunis@iom.int](mailto:IOMTunis@iom.int)  
Site web : [www.tunisia.iom.int](http://www.tunisia.iom.int)

---

© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle de la présente publication est interdite sans autorisation écrite préalable de l'éditeur. Elle ne peut être, ni enregistrée dans un système d'archives, ni transmise par voie électronique ou mécanique, par xérographie, par bande magnétique ou autre.

## Table des matières

<b>I.</b>	Introduction	<b>4</b>
<b>II.</b>	Contexte	<b>6</b>
<b>III.</b>	Méthodologie	<b>9</b>
<b>IV.</b>	Les résultats de l'enquête : les causes structurelles et leur impact sur les motivations de la migration	<b>11</b>
	<b>A.</b> Motivations économiques	<b>13</b>
	<b>B.</b> Attentes liées au genre	<b>14</b>
	<b>C.</b> Le regroupement familial temporaire ou permanent	<b>14</b>
	<b>D.</b> Amélioration du niveau de vie : «Je veux juste aller à l'étranger»	<b>15</b>
<b>V.</b>	Les facteurs déterminant le choix de voyager de manière irrégulière	<b>17</b>
	<b>A.</b> Poursuivre une migration irrégulière en tant que ressortissant étranger en Tunisie	<b>19</b>
	<b>B.</b> Les sources d'information et les facilitateurs de la migration irrégulière	<b>19</b>
	<b>i.</b> Amis et membres de la famille	<b>20</b>
	<b>ii.</b> Le rôle des facilitateurs de la migration irrégulière	<b>20</b>
	<b>iii.</b> Le rôle des médias sociaux dans la migration irrégulière	<b>20</b>
<b>VI.</b>	Analyse et conclusions	<b>22</b>
<b>VII.</b>	Recommandations pour la campagne d'information et d'autonomisation ainsi que pour des actions publiques en matière de migration irrégulière	<b>24</b>
	Références bibliographiques	<b>26</b>
	<b>ANNEXE I</b> Profil de la population tunisienne enquêtée	<b>31</b>
	<b>ANNEXE II</b> Profil de la population des pays de l'Afrique subsaharienne enquêtée	<b>35</b>
	<b>ANNEXE III</b> Les profils démographiques et socio-économiques de ceux qui ont exprimé l'intention de migrer parmi les Tunisiens	<b>39</b>
	<b>ANNEXE IV</b> Les profils démographiques et socio-économiques de ceux qui ont exprimé l'intention de migrer parmi les ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne	<b>45</b>
	<b>ANNEXE V</b> Les intentions de la migration irrégulière des Tunisiens enquêtés à travers la collecte des données quantitatives	<b>47</b>
	<b>ANNEXE VI</b> Les migrants potentiels irréguliers des pays de l'Afrique subsaharienne selon l'enquête quantitative	<b>52</b>

# I. Introduction

La position géographique de la Tunisie la met aux premiers rangs des pays qui connaissent une mobilité importante des personnes. En 2017, les Tunisiens résidant à l'étranger représentaient 12,28 % de la population tunisienne (Banque centrale 2019). La Tunisie est aussi un pays d'accueil pour des ressortissants étrangers qui souhaitent s'y installer pour travailler, poursuivre des études et acquérir une première expérience professionnelle, ou rejoindre les membres de leurs familles, ainsi que des personnes ayant fui les conflits ou la persécution, à la recherche d'une protection internationale ou pour bénéficier de soins médicaux de qualité. Selon les estimations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA 2019), la population immigrée représenterait le 0,5 % de la population totale en Tunisie, soit 57'455 personnes en 2019.

Actuellement la Tunisie connaît des dynamiques d'émigration particulièrement importantes : le nombre de personnes quittant irrégulièrement le pays a augmenté visiblement cette année, en particulier durant l'été 2020 (IOM 2020b).

Le fait que les personnes quittant le pays sont, dans leur grande majorité, des ressortissants tunisiens préoccupe particulièrement l'Etat tunisien, l'Union Européenne (UE) et certains de ses États membres. Selon les données fournies par le Ministère de l'Intérieur italien, le nombre de Tunisiens qui ont débarqué sur les côtes italiennes en 2019 était de 2'654 sur un total de 11'471 arrivées par voie maritime, soit vingt-trois pour cent du nombre total d'arrivées maritimes pour l'année (IOM 2019c). Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2020, le nombre de Tunisiens arrivés sur les côtes italiennes de manière irrégulière a atteint 11'043, dont 9'149 hommes, 300 femmes et 1'594 enfants (MI 2020).

Le nombre de décès sur la route de la Méditerranée centrale a enregistré des niveaux alarmants, passant de 3'165 en 2014 à 4'581 en 2016 et 1'262 en 2019 (IOM Missing Migrants Project). Cette année, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 8 décembre 2020, un nombre moins élevé de personnes ont perdu leur vie sur la route de la Méditerranée centrale, à savoir 728. Malgré cette diminution, ces chiffres nous montrent une fois de plus que les migrations irrégulières par voie maritimes sont dangereuses et que la route de la Méditerranée centrale reste parmi les plus mortelles.

Les facteurs de l'augmentation du taux de départs irréguliers de la Tunisie doivent être davantage étudiés. Néanmoins, il est certain que le pays connaît une crise économique et des tensions sociales croissantes, exacerbées par un manque de perspectives et un sentiment général de marginalisation ressenti surtout par des jeunes hommes en âge de travailler. La plupart des indicateurs macroéconomiques sont fortement dégradés (Banque Centrale 2019) :

- Croissance économique faible et peu diversifiée se traduisant par le passage du taux de croissance réel du PIB de 1,3 % en 2016 à 2,5 % en 2018.
- Manque de dynamisme du secteur industriel à cause de la baisse de la production pétrolière et minière (phosphates).
- Faibles investissements privés et publics.
- Taux de chômage élevés : chômage structurel 15,1 %.
- Chômage des diplômés de l'enseignement supérieur 28,6 %.
- Chômage des jeunes âgés de 15-24 ans 34,7 %.

Cette situation pousse ceux qui n'avaient pas envisagé la migration auparavant à vouloir partir ailleurs à la recherche de meilleures opportunités et conditions de vie.

Certains Tunisiens émigrent dans des pays européens de manière régulière grâce à des programmes de mi-

gration qualifiée. D'autres demandent des visas touristiques qu'ils obtiennent et par la suite ils restent sur le territoire des pays européens, dépassant la durée légale du permis de séjour (REACH & Mercy Corps 2018). Néanmoins, les voies de migration régulière ne sont pas à la portée de tout le monde, spécialement étant donné que le taux de refus des visas Schengen a tendance à augmenter (Consulat Général de France en Tunisie)<sup>1</sup>.

La migration est loin d'être un projet uniquement personnel. Dans le cas tunisien, nos recherches ont montré que les familles étaient souvent impliquées dans l'élaboration des stratégies de migration et ce, en investissant leurs économies ou vendant leurs biens pour financer le voyage de membres de la famille en âge de travailler (OIM 2020; Alchourouk 2020; Pastore et al 2006). Mais ces options de migration ne sont pas à la portée de tous les Tunisiens. Beaucoup hésitent à demander l'aide aux membres de leur famille du fait du sentiment de honte qu'ils ressentent à cause de ce qu'ils vivent comme une conséquence de leur incapacité personnelle à subvenir à leurs besoins et ce malgré les difficultés structurelles évidentes auxquelles ils sont confrontés.

Des ressortissants non tunisiens quittent également le pays. Sur les 12'243 personnes qui sont arrivées en Italie de manière irrégulière, par voie maritime, en provenance de la Tunisie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2020, 1'200 n'étaient pas de nationalité tunisienne (MI 2020). Cependant, on sait peu concernant les dynamiques de leurs migrations.

L'Observatoire national de la migration (ONM) et l'OIM, en coordination avec le comité de pilotage du projet, cherchent à développer une campagne pour une migration sûre et consciente fournissant des informations factuelles à ceux qui, en Tunisie (tant les ressortissants tunisiens que non tunisiens), pourraient envisager de quitter le pays de manière irrégulière. Intitulé ARISE, le projet comprendra l'élaboration d'une campagne d'information et d'autonomisation des migrants potentiels visant également à sensibiliser les populations cibles aux options pour une migration régulière pour atteindre l'Europe, à travers l'accès facilité aux informations sur les possibilités offertes aux migrants tant en Tunisie que dans leur pays d'origine.

Le présent rapport a été commissionné dans le but de récolter des informations préliminaires sur les motivations des ressortissants tunisiens et non tunisiens en matière de migration. Le but de la présente analyse est de fournir des éléments pouvant décrire les profils démographiques et socio-économiques, les attitudes, les connaissances, les sources d'informations, les motivations ou les réticences des Tunisiens et des étrangers qui envisagent d'emprunter des voies de migrations régulières ou irrégulières, ciblés dans la collecte des différentes données utilisées pour la présente analyse. Le rapport rassemble les données de deux projets de recherche indépendants : un projet de recherche qualitatif sur les dynamiques de la migration irrégulière, réalisé au premier trimestre 2019, et une seconde étude, composée d'une enquête quantitative et de deux groupes de discussion, réalisés à l'automne 2019.

L'ensemble des données recueillies a permis d'obtenir des informations sur certains des facteurs qui façonnent les aspirations des personnes à quitter la Tunisie et ce faisant à identifier des indicateurs supplémentaires qui peuvent déclencher la transformation d'une aspiration à émigrer à une mise en œuvre du plan migratoire. Ces informations seront ensuite utilisées par l'OIM et l'ONM pour rédiger une série de recommandations qui contribueront au développement de la campagne de communication du projet ARISE.

1- Le taux de refus des demandes visa Schengen des Tunisiens en France est monté de 14,47 % en 2018 à 21,22 % en 2019 <https://tunis.consulfrance.org/Visas-le-taux-de-refus-de-visa-a-des-citoyens-tunisiens-a-t-il-double>.

## II. Contexte

Aujourd'hui, la Tunisie est un pays de départ, de transit et de destination. Le pays a une histoire de migration qui est devenue significative au cours des années '60 du siècle dernier, quand le nombre des Tunisiens migrant à l'étranger a dépassé pour la première fois les 10'000 personnes (Simon 1981).

Les flux migratoires n'ont cessé ensuite de s'amplifier jusqu'à l'année 1971 où on a assisté à une chute significative des effectifs de migrants. La principale destination des Tunisiens a toujours été la France au regard des liens historiques entre les deux pays. Selon Gildas Simon (1976), la plupart des migrants tunisiens sont installés en région parisienne, lyonnaise et dans le littoral méditerranéen. À la suite de la crise pétrolière de 1970, plusieurs pays européens ont mis en place des politiques migratoires restrictives ; dans les années 1980, cette nouvelle réalité a amené les flux migratoires tunisiens à s'orienter vers d'autres destinations : la Libye, les pays du Golfe et l'Italie. L'émigration tunisienne vers l'Italie et l'Espagne a enregistré un développement remarquable à cause de l'expansion de l'agriculture d'exportation.

L'introduction du système de visa par les pays européens en 1990 a engendré l'apparition d'une nouvelle forme de migration : la migration irrégulière. Dans les années 2000, la coopération entre la Tunisie et les pays européens en matière de lutte contre la migration irrégulière s'est renforcée, sans pourtant amener à une résolution du problème (Crépeau 2013). Pendant toute cette période et jusqu'à la Révolution de 2011, la migration ne constituait pas un sujet de préoccupation politique majeure en Tunisie, ni un élément qui figurait régulièrement dans l'agenda politique du pays. Les décisions d'émigrer étaient perçues comme des affaires familiales privées et les envois de fonds étaient considérés comme des compléments à l'économie du pays. Alors que la Tunisie avait en fait signé des accords bilatéraux de coopération avec des pays de l'UE à l'époque de Ben Ali, le régime ne s'est intéressé à cette question que lorsqu'il a eu besoin d'accroître son contrôle de la société et/ou d'assurer sa propre légitimité (Lixi 2018).

Les événements qui ont conduit à l'éviction de Ben Ali en janvier 2011 ont en effet été le résultat d'une campagne massive de résistance civile, ayant connu une mobilisation multisectorielle d'une ample frange de secteurs de la société (Gherib 2012). Fatigué par la montée du chômage (surtout le chômage de masse des diplômés du supérieur, n'étant pas absorbés par le modèle de marché de travail favorisant le travail non spécialisé), par la conséquente propagation de la pauvreté, la baisse du tourisme et des exportations ainsi que la forte inflation, le peuple tunisien est descendu dans la rue pour exprimer son mécontentement et sa frustration (Nater 2015 et Gherib 2012). Bien que la révolution ait constitué un tournant dans l'histoire de la Tunisie, ses causes sous-jacentes n'ont pas disparu et dans certains cas ont même empiré après le départ de Ben Ali.

Le désir d'émigrer ne s'est pas non plus éteint. En effet, la révolution a été pour ceux qui désiraient quitter la Tunisie une opportunité pour réaliser leur désir de partir. Dans les semaines et les mois qui ont suivi l'éviction de Ben Ali, la surveillance et le contrôle des frontières ont été assouplis. On estime donc que 28.000 Tunisiens ont réussi à atteindre les côtes italiennes de manière irrégulière (UNCHR 2012). Le grand nombre de départs a provoqué des tensions entre les deux pays, bien que la signature d'un accord bilatéral en avril 2011 (portant, entre autres, sur la réadmission des Tunisiens en situation irrégulière par les autorités italiennes) ait permis de répondre temporairement à certaines des préoccupations italiennes (Paoletti 2012).

Le nombre des Tunisiens arrivés en Italie par la voie maritime s'est réduit en quelques mois et au cours des années suivantes, les chiffres ont fluctué, pour atteindre les 6.151 en 2017 (IOM 2017). En 2018 et 2019, ils ont ensuite continué à diminuer. Le nombre de Tunisiens arrivés irrégulièrement en Italie en 2019 par voie maritime était de 2.654 sur 11.471 arrivées, soit 23 % du nombre total d'arrivées irrégulières pour l'année (IOM 2019c). Cependant, en raison des répercussions mondiales et locales de la COVID-19 et de la précarité économique et politique accrue, l'été 2020 a vu les chiffres monter en flèche. En juillet 2020, 60 % des arrivées irrégulières par voie maritime en Italie (soit 4.245 personnes) provenaient de la Tunisie, dépassant les chiffres de la Libye (repré-

sentant jusqu'alors le pays avec le nombre de départs irréguliers par voie maritime pour l'UE le plus élevé) (MI 2020). La plupart de ces arrivées concernaient des migrants tunisiens - soit 4.017 du total mentionné ci-dessus.

La montée en flèche du nombre d'arrivées en provenance de Tunisie a créé des tensions entre les deux rives de la Méditerranée. En août 2020 et en réponse à la pression du gouvernement italien pour renforcer la lutte tunisienne contre les départs irréguliers, le président de la République tunisienne a souligné que les approches sécuritaires ne sont pas propices à l'obtention de solutions durables. Selon M. Saïed, il faut, en revanche, accorder plus d'attention aux causes profondes de la migration qui devraient être traitées par une coopération efficace et le déploiement d'efforts de développement, ainsi que par un traitement des migrants ne mettant pas en péril l'intégrité physique et morale de ceux qui partent irrégulièrement (TAP 17/08/2020).

**Tableau 1. Nombre d'arrivées irrégulières depuis la Tunisie par voie maritime par rapport au nombre total d'arrivées en Italie, 2011-2020**

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (jan-oct)
<b>Arrivées depuis la Tunisie</b>	28.000~	2.268	833	1.247	551	1.207	6.171	5.181	2.654	12.243
<b>Nombre total d'arrivées</b>	56.000~	13.267	42.925	170.100	153.842	181.436	119.369	23.370	11.471	27.203
<b>Interceptions par la Tunisie</b>	7.595	2.800	2.575	3.841	N/A	N/A	3.178	6.006	4.177	10.551 (jan-sep)

*Ministère de l'Intérieur Tunisien (2015), (MI 2020), IOM (Missing Migrants Project), FTDES (2020)*

Si les arrivées irrégulières de Tunisiens figurent en tête des relations diplomatiques actuelles entre la Tunisie et l'Italie, il ne faut pas oublier que la Tunisie n'est pas seulement un pays de départ, mais aussi un pays de transit et de destination.

Selon les données officielles fournies par l'Institut National de la Statistique (INS), le nombre de ressortissants non tunisiens résidant dans le pays est passé de 35.192 en 2004 à 53.490 en 2014 (INS 2014, p. 18).

Depuis le début des années 2000, la Tunisie a vu un nombre croissant de migrants en provenance de pays subsahariens transiter ou s'installer dans ce pays (Boubakri & Mazzella 2005). Leur nombre est plus faible que celui des ressortissants des pays voisins. Selon les chiffres du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA 2019), les Algériens constituent historiquement la grande majorité des migrants non tunisiens vivant dans le pays, suivi par les Libyens et les Français. Parmi les pays de l'Afrique subsaharienne les nationalités malienne, camerounaise et ivoirienne sont les plus représentées (Ibid.).

**Tableau 2. Population immigrée en Tunisie par pays d'origine (stock)**

Année	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019
<b>Total</b>	37984	37867	36719	35040	43172	56532	57455
<b>Algérie</b>	13757	13669	10041	9577	8068	10411	10580
<b>Allemagne</b>	903	896	1038	992	1121	1448	1471
<b>Cameroun</b>	0	0	0	0	555	715	726
<b>Côte d'Ivoire</b>	550	546	632	607	504	646	656

<b>Egypte</b>	607	602	698	667	880	1136	1154
<b>France</b>	3870	3841	4789	4577	6669	8612	8753
<b>Iraq</b>	0	0	11	8	449	636	646
<b>Italie</b>	1622	1610	1620	1548	1705	2208	2244
<b>Libye</b>	1224	1215	1804	1725	7062	9119	9267
<b>Mali</b>	200	198	230	220	771	996	1012
<b>Maroc</b>	7275	7220	6607	6315	4480	5785	5879
<b>Mauritanie</b>	376	374	433	414	409	528	536
<b>Nigéria</b>	116	119	133	128	420	542	550
<b>République Arabe Syrienne</b>	375	377	437	418	829	1228	1248
<b>Sénégal</b>	325	323	373	357	317	409	415
<b>Territoires Palestiniens</b>	589	627	732	662	414	554	563

**UNDESA (2019)**

Cependant, les données relatives aux arrivées maritimes irrégulières en Italie suggèrent que des personnes originaires de pays d'Afrique et d'Asie utilisent la Tunisie comme pays de transit pour leur voyage vers l'Italie (MI 2020 ; UNHCR 2019). Les données du Ministère de l'intérieur italien montrent qu'au cours des dix premiers mois de 2020, 794 ressortissants de Côte d'Ivoire et 151 Guinéens sont arrivés irrégulièrement en Italie en provenance de Tunisie (MI 2020). Des arrivées irrégulières en provenance d'autres pays, dont le Maroc (55), le Mali (26) et le Cameroun (33), ont également été notées (MI 2020), mais en nombre plus faible.

Il est aussi important de souligner la présence des femmes migrantes. Comparé à celui des hommes, le nombre de femmes tunisiennes qui émigrent de façon irrégulière est exigu. Rien qu'en 2020, sur les 11'043 Tunisiens qui sont arrivés en Italie irrégulièrement par voie maritime entre janvier et octobre, 300 seulement étaient des femmes (MI 2020). Le nombre de femmes non tunisiennes au départ de la Tunisie était cependant plus important. Sur les 12'243 personnes qui ont quitté la Tunisie pour débarquer sur les côtes italiennes entre janvier et octobre 2020, 753 étaient des femmes non tunisiennes (MI 2020). En ce qui concerne notamment les ressortissants ivoiriens qui représentent la deuxième nationalité des personnes arrivant sur les côtes italiennes de manière irrégulière depuis la Tunisie, la majorité était des femmes (353 femmes contre 322 hommes).

Historiquement, pour la Tunisie, les données sur les migrations internationales sont difficiles d'accès. Des données de cadrage sont mises à disposition par l'Organisation des Nations Unies (UNDESA). Les données mises à disposition par les institutions nationales tunisiennes concernant les migrants en Tunisie sont insuffisantes pour une utilisation à des fins de recherche scientifique. Cela pourrait être dû à l'indisponibilité de certaines données, à la non-exploitation de sources disponibles et à l'inaccessibilité d'autres sources (IOM 2020). Par conséquent ce rapport propose aussi des recommandations ciblant de manière spécifique la collecte de données en matière de migration.

### III. Méthodologie

Ce rapport compile les données recueillies dans le cadre de deux séries d'enquête de terrain : un projet de recherche qualitative mené de janvier à mars 2019, qui a impliqué un travail de terrain dans les villes de Tunis, Médenine, Ben Guerdane, Zarzis, Djerba et Sfax, et une recherche à méthodes mixtes, réalisée en septembre et octobre de la même année dans les gouvernorats de Tunis, Sfax, Mahdia et Médenine.

Par ordre chronologique, la première enquête avait comme objectif l'exploration des modalités de facilitation et réalisation de la migration irrégulière, notamment des profils et des vulnérabilités des migrants potentiels tunisiens et étrangers liés au genre ou à la nationalité, ainsi que le rôle des passeurs et leur *modus operandi*. Cette enquête a été réalisée par une première série d'entretiens dans la région métropolitaine de Tunis avec le personnel d'organisations intergouvernementales et d'organisations non-gouvernementales (ONG) connaissant les dynamiques migratoires et travaillant avec les migrants arrivant dans le pays et ceux qui cherchent à retourner dans leur pays d'origine. Ces entretiens ont été suivis d'observations terrain et d'entretiens supplémentaires dans les villes de Médenine, Zarzis, Sfax et Ben Guerdane - représentant des lieux identifiés dans la littérature disponible comme d'importants centres d'activité impliquant une migration irrégulière de la Tunisie vers l'Europe. Les entretiens comprenaient des réunions avec le personnel de terrain des organisations intergouvernementales et des membres de la société civile locale. Ces entretiens ont été complétés par des discussions informelles avec les résidents locaux, le personnel d'hôtels, les gardes-frontières, les chauffeurs de taxi et les pêcheurs dans ces mêmes villes.

La deuxième étude a consisté à administrer un total de 798 enquêtes dans quatre villes de Tunisie (Tunis, Sfax, Mahdia et Médenine). Il s'agissait de 525 enquêtes menées auprès de ressortissants tunisiens et 273 auprès des ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne.

Les critères retenus pour sélectionner les membres de l'échantillon sont les suivants :

- Pour les tunisiens : être âgés entre 18 et 45 ans révolus au moment de l'enquête.
- Pour les subsahariens : être présents au moment de l'enquête dans l'une des régions choisies.

La méthode d'échantillonnage choisie était celle de la boule de neige car la population de base est difficilement identifiable. Un premier sous-groupe de la population a initialement été interrogé, ce groupe a indiqué d'autres membres du groupe, lesquels, interrogés à leur tour, ont identifié d'autres personnes appartenant à la population et ainsi de suite. Les caractéristiques démographiques, économiques et sociologiques complètes de la population tunisienne enquêtée sont fournies à l'annexe I ; celles relatives à la population étrangère enquêtée sont fournies à l'annexe II.

L'accent exclusif mis sur les migrants des pays d'Afrique subsaharienne parmi les nationalités étrangères des migrants vivant en Tunisie se justifie par le fait qu'ils représentent les principaux pays d'origine des migrants quittant la Tunisie de manière irrégulière (voir le tableau 1.2 ci-dessus).

Après la collecte, le traitement et l'exploitation des données recueillies ont été réalisées par un logiciel spécialisé (Le SPSS).

Les données quantitatives de l'enquête ont été complétées par deux groupes de discussion : l'un impliquant des ressortissants tunisiens, l'autre réalisé avec des migrants d'Afrique subsaharienne. Le premier groupe de discussion était composé de 8 personnes âgées de 19 à 30 ans, 4 hommes et 4 femmes, qui étaient pour la plupart employés ou inscrits dans des programmes de formation dans la ville de Zarzis. Le second groupe de discussion était composé de 7 personnes, âgées de 20 à 47 ans, qui avaient reçu le soutien de la délégation de l'OIM basée en Tunisie suite à leur identification comme « population vulnérable ». Ce groupe comprenait des personnes qui se trouvaient en Tunisie de manière irrégulière, ainsi que d'autres qui avaient déposé une

demande de régularisation de leur statut et un demandeur d'asile.

Les données contenues dans ce rapport présentent une série de limitations. Celles de la première étude ne concernent que les perspectives de personnes connaissant bien la dynamique migratoire tunisienne, et non les migrants potentiels eux-mêmes.

La deuxième source de données, bien qu'importante pour identifier ce qu'un secteur de la population tunisienne perçoit comme étant les conditions qui façonnent l'émigration, ne concerne pas les migrants *stricto sensu*, mais les personnes qui, lorsqu'on leur demande, montrent avoir une connaissance des options de migration et, dans certains cas, expriment le souhait d'émigrer ou déclarent avoir déjà un plan de migration. Toutefois, le fait d'exprimer une aspiration à la migration ou même d'avoir un plan de migration spécifique ne se traduit pas nécessairement par des actions. Comme la littérature sur la migration l'a montré à maintes reprises, la plupart des personnes restent dans leur pays d'origine ou dans leur voisinage (Woetzel et al, 2016), et parmi celles qui voudraient partir, le nombre de celles qui ont un plan migratoire est limité. Parmi ces derniers, le nombre de ceux qui quittent effectivement le pays est encore plus faible (Migali & Scipioni 2018).

En outre, les données concernant les ressortissants non tunisiens ne reflètent pas les défis auxquels ces derniers sont confrontés en raison de leur statut migratoire irrégulier et des difficultés d'avoir accès à un permis de séjour en Tunisie, y compris à cause des barrières d'ordre juridique. Les données recueillies ne concernent que les Tunisiens et les migrants d'un nombre limité de pays d'Afrique subsaharienne. Alors que le nombre de migrants provenant des pays voisins (notamment l'Algérie et la Libye) est plus élevé (voir le tableau 1.2 ci-dessus), le nombre de ceux qui, parmi ces migrants, émigrent de façon irrégulière est extrêmement faible. C'est pourquoi ils n'ont pas été pris en compte dans ce rapport.

Malgré leurs limitations, ces deux sources sont essentielles pour fournir une analyse préliminaire des migrations au départ de la Tunisie à partir de laquelle il est possible de lancer une enquête plus étendue sur la façon dont les personnes en Tunisie - tant les ressortissants tunisiens que les migrants présents dans le pays – conçoivent la migration, et pour identifier les raisons qui sous-tendent leurs aspirations à migrer. Le présent rapport prend aussi en considération d'autres facteurs récents et importants sur la question de la migration dans le pays, notamment l'augmentation récente des départs de la Tunisie et les caractéristiques visibles de cette migration et les discussions ayant eu lieu pendant la récente conférence ministérielle pour lutter contre le trafic des migrants (Conseil de l'Union européenne 2020). Néanmoins ces facteurs méritent une analyse plus approfondie.

## IV. Les résultats de l'enquête : les causes structurelles et leur impact sur les motivations de la migration

Les préoccupations ou les motivations financières figurent en tête de liste des facteurs qui poussent les gens à quitter leur lieu d'origine, néanmoins la littérature sur la migration a mis en garde contre le fait de considérer les pressions économiques comme la seule raison qui pousse quelqu'un à émigrer (Carling, 2017 ; Bank et al, 2017 ; Abel et al, 2019). Les données recueillies pour ce rapport reflètent ces complexités et appellent à une meilleure compréhension du fait que les motivations de la migration sont le résultat de facteurs multiples. En d'autres termes, tant les données de l'enquête quantitative que le travail de terrain avec les informateurs clés montrent que les aspirations et les décisions de migrer sont complexes et ne peuvent être rattachées à une seule variable.

Lors de l'enquête quantitative, les données collectées ont montré que le nombre de migrants qui a affirmé avoir l'intention de migrer représentait, dans la plupart des cas sauf dans le cas de Mahdia, une majorité, étant plus ou moins importante selon le gouvernorat (tableau 3).

**Tableau 3. Population qui a l'intention de migrer selon le gouvernorat**

Gouvernorat	Total de la population tunisienne enquêtée	Population qui a exprimé l'intention de migrer
Tunis	186	156
Médenine	200	122
Sfax	115	81
Mahdia	24	11
Total	525	370

En outre, autour de la moitié de ceux qui disaient vouloir migrer affirmaient avoir un plan spécifique de migration (tableau 4).

**Tableau 4. Les migrants potentiels tunisiens ayant un plan spécifique pour migrer**

Régions	Population ayant un plan spécifique pour migrer	Pourcentage
Médenine	78	64 %
Mahdia	6	55 %
Tunis	78	50 %
Sfax	38	47 %

L'enquête auprès des ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne révèle que 69 % d'entre eux affirment de vouloir quitter la Tunisie, avec plus de la moitié ayant déjà un plan spécifique pour quitter les lieux.

Toutefois, comme il a été rappelé dans la partie sur la méthodologie ci-dessus, la littérature montre clairement que le fait d'exprimer une aspiration à la migration ou même d'avoir un plan de migration spécifique ne se traduit pas nécessairement par des actions (Woetzel et al, 2016 ; Migali & Scipioni 2018). Selon une étude de 2018 basée sur des données tirées de plus de 160 pays, en moyenne cinq migrants sur 100, qui ont exprimé l'intention de migrer, entreprennent le voyage et 10 sur 100, qui ont affirmé avoir déjà entamé la préparation du voyage, partent vraiment (Tjaden, Auer et Laczko 2018, p. 42).

L'âge est un facteur déterminant dans la migration : l'intensité de la volonté de partir croît sensiblement entre de 18 à 25 ans, ensuite plus on avance dans l'âge, plus elle s'affaiblit. Il y a là ce qu'on appelle dans l'analyse démographique, l'effet de l'âge (Pressat 1961, p. 402).

**Tableau 5 : structure de la population tunisienne qui a l'intention de migrer**

Groupes d'âges	Effectif	Pourcentage parmi la population tunisienne enquêtée
Moins 25	194	53 %
25-34	135	36 %
35-44	35	9 %
45 et +	6	2 %
Total	370	100 %

La population tunisienne qui a l'intention de migrer est une population jeune puisque 89 % des répondants tunisiens ont moins de 35 ans et 53 % ont entre 18 et 25 ans.

La distribution des migrants potentiels tunisiens selon la tranche d'âge et le gouvernorat se présente comme suit :

**Tableau 6 : La structure par âge et par région des migrants potentiels tunisiens en pourcentage**

Groupe d'âge	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Moins 25	52 %	58 %	41 %	55 %
25-34	39 %	29 %	46 %	45 %
35-44	7 %	11 %	13 %	0 %
45 et +	2 %	2 %	0 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

L'examen approfondi de la répartition par âge des migrants potentiels démontre qu'il s'agit, dans toutes les régions de l'enquête d'une population très jeune. Ce fait se traduit par l'importance des proportions des migrants potentiels tunisiens âgés de moins de 25 ans qui avoisinent les 58 % à Tunis, 55 % à Mahdia, 52 % à Médenine et 41 % à Sfax.

**Tableau 7 : Répartition par âge et par sexe des migrants potentiels des pays de l'Afrique subsaharienne**

	-25	25-34	35-44	45 et +	Total
Hommes	27	32	7	3	69
Femmes	11	15	5	0	31
Total	38	47	12	3	100

En ce qui concerne les ressortissants de l'Afrique subsaharienne qui ont l'intention de migrer parmi la population enquêtée, il s'agit dans ce cas aussi, pour la majorité, des jeunes entre 18 et 35 ans. Cependant, pour ce groupe, la tranche d'âge la plus représentée est celle entre 25 et 34 ans.

Les profils démographiques et socio-économiques des personnes qui ont affirmé avoir l'intention de migrer parmi les tunisiens est présentée à l'annexe III et parmi les ressortissants subsahariens est présentée à l'annexe IV.

Afin de mieux cibler les profils des candidats à la migration ainsi que le processus de prise de décision pour

migrer, cette section se penche à la fois sur certains des facteurs structurels qui peuvent amener une personne à exprimer un désir de migrer, ainsi que sur les facteurs plus spécifiques qui amènent certaines personnes non seulement à élaborer, mais, dans certains cas, à réaliser le plan pour quitter la Tunisie. Ces deux ordres de facteurs sont également influencés par la situation personnelle et les processus décisionnels suivis par chacun.

## A. Motivations économiques

La perception majoritaire en Tunisie est que si la révolution de 2011 a permis de destituer l'ancien régime, elle n'a eu qu'un impact limité sur le niveau de vie des tunisiens et de la majorité des étrangers vivant en Tunisie. La plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête a, en effet, estimé que les conditions dans le pays s'étaient détériorées depuis la révolution. Le niveau de chômage (en particulier chez les jeunes et les diplômés universitaires) selon les estimations de l'Organisation internationale du travail présentées par la Banque Mondiale est en hausse (Banque mondiale 2020), et le dinar a continué à perdre de la valeur, ce qui se traduit par le fait que toute proposition d'augmentation des salaires ne suit pas l'inflation.

Les deux séries de données récoltées indiquent que les ressortissants tunisiens et les migrants vivant en Tunisie se trouvent dans l'incapacité de couvrir leurs besoins de base (y compris les dépenses de santé et d'éducation) et sont liés à des emplois précaires et faiblement rémunérés. En conséquence, les Tunisiens complètent souvent leurs revenus par, ou dépendent entièrement, des envois de fonds et/ou d'autres formes de soutien de la part de parents dans d'autres villes ou à l'étranger. La perception des jeunes tunisiens est que l'éducation n'améliore pas le potentiel de revenu d'une personne et qu'en fait ceux qui n'ont pas fait d'études universitaires gagnent souvent plus que ceux qui suivent un parcours professionnel.

Comme conséquence de cette perception, les données montrent que, parmi les migrants potentiels tunisiens, c'est-à-dire ceux qui pendant l'enquête quantitative ont exprimé la volonté de partir, la grande majorité a un niveau d'instruction secondaire ou universitaire (tableau 8).

**Tableau 8 : Niveau d'instruction des Tunisiens déclarant vouloir migrer**

Niveau	Effectif	Pourcentage parmi la population des Tunisiens enquêtée
Primaire	16	4 %
Formation professionnelle	70	39 %
Secondaire	143	38 %
Universitaire	141	19 %
Total	370	100 %

De surcroît, au moment de l'enquête, la plupart des Tunisiens interrogés qui envisagent de migrer sont actifs et occupés (42 %) (tableau 9).

**Tableau 9. Le statut de la population tunisienne enquêtée qui envisage de migrer**

Statut	Effectif	Pourcentage
Actif occupé	155	42 %
Actif non occupé (à la recherche d'un emploi)	126	34 %
Non actif (ne cherche pas un emploi)	89	24 %
Total	370	100 %

Les données indiquent également que les ressortissants tunisiens et les migrants en Tunisie ont tendance à associer la migration - tant vers l'Europe, le Canada et les États-Unis que, pour les migrants, vers la Tunisie - à l'amélioration des conditions et des opportunités économiques. Les migrants tunisiens prennent pour exemple

des personnes de leur entourage immédiat (amis et membres de la famille) dont, selon eux, les conditions de vie se sont améliorées. Les récits de parents, d'oncles, de frères et sœurs, d'amis et de connaissances qui ont un emploi, qui sont financièrement stables, même s'ils ne sont pas nécessairement riches, et qui sont capables de subvenir aux besoins de leur famille en Tunisie ainsi qu'à leurs propres besoins dans les pays de destination sont fréquents. Les personnes interrogées ont exprimé le souhait de pouvoir atteindre un statut similaire, à la fois en Tunisie et, si l'occasion se présente, à l'étranger.

Les migrants des pays de l'Afrique subsaharienne, quant à eux, ont exprimé des inquiétudes quant aux conditions de vie et d'emploi précaires qu'ils rencontrent en Tunisie. Pendant les entretiens ils ont mentionné à plusieurs reprises les restrictions légales qui les empêchent de trouver un emploi et qui limitent leur capacité à générer un revenu et à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Bien que les données recueillies à cet égard soient limitées, certains ressortissants non tunisiens ont déclaré avoir envisagé d'émigrer en Europe de manière irrégulière, ou de partir pour le Canada ou les États-Unis, si seulement ils pouvaient économiser suffisamment d'argent pour couvrir le prix de leur voyage.

## B. Attentes liées au genre

Les deux sources de données indiquent également que le sexe et les attentes liées au genre jouent un rôle important dans les aspirations des personnes à migrer. Les ressortissants tunisiens qui ont participé à l'enquête et qui sont de sexe masculin ont souvent déclaré sentir une pression sociale qui les contraint dès leur plus jeune âge, à former une famille, à subvenir à leurs besoins financiers - ce qui implique d'avoir un emploi bien rémunéré, de posséder une maison et/ou une propriété, couvrir les dépenses liées aux soins de santé et à l'éducation, etc.

Les hommes tunisiens ont systématiquement exprimé leur déception face au prétendu comportement des femmes tunisiennes, qui ont été décrites comme préférant les hommes ayant un passé migratoire à ceux qui n'ont pas émigré, même si cela impliquait de devenir l'épouse d'une personne plus âgée. Les hommes tunisiens qui ont rejoint le groupe de discussion ont également mentionné que les migrants de sexe masculin étaient collectivement perçus comme ayant réussi, ou étant aptes à offrir un mode de vie confortable à leurs parents âgés, autre marqueur essentiel du statut social. Ils affirment que cela les désavantage souvent dans la recherche de partenaires.

Les données concernant les demandes des femmes tunisiennes en matière de genre étaient limitées. Toutefois, les résultats des groupes de discussion montrent que les femmes sont simultanément censées soutenir leurs maris migrants et faire tout leur possible pour les rejoindre dans leur pays de destination ou faciliter la migration de leurs enfants vers des lieux où ils peuvent également améliorer leur qualité de vie. Les exemples de mères voyageant entre la Tunisie et la France pour s'occuper de leurs enfants et de leurs maris sont fréquents. D'un autre côté, de nombreuses femmes tunisiennes sous la pression de la famille décident de rester en Tunisie pour s'occuper de leurs enfants, de leur belle-famille ou de leurs biens jusqu'au retour de leurs maris.

Les données concernant les migrants non tunisiens, quoique limitées, indiquent que les hommes autant que les femmes étaient censés contribuer aux dépenses de leur famille dans leur pays d'origine, notamment en raison des attentes, spécifiques selon le genre, de ce qui constitue un bon fils ou une bonne fille, d'une manière assez similaire à la réalité vécue par les ressortissants tunisiens.

## C. Le regroupement familial temporaire ou permanent

Les Tunisiens ont déclaré que le regroupement familial était un autre facteur important de migration. L'espoir d'être réuni avec des conjoints, des parents, des frères et sœurs ou des enfants qui étaient déjà hors du pays a

souvent été mentionné comme l'une des multiples raisons d'envisager la migration (voir aussi sur ce point de Stone & Suber 2017). Cependant, la migration à des fins de regroupement familial n'est souvent pas considérée comme permanente. Elle semble être une stratégie visant à maintenir une vie binationale. Le groupe de discussion avec les migrants tunisiens a révélé que les familles obtiennent souvent des visas qui leur permettent de passer une partie de l'année en Europe ensemble (dans des pays comme la France notamment) sans avoir à quitter définitivement leur domicile et/ou leur mode de vie en Tunisie. Certaines familles procèdent à ces regroupements temporaires en attendant les procédures qui leur permettront d'obtenir l'autorisation de résider à l'étranger de façon permanente.

Il n'y a pas de données concernant les réunifications familiales dans l'échantillon non tunisien. Cependant, des études concernant la migration de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe confirment que les personnes migrent souvent dans l'espoir de retrouver des parents déjà présents dans les pays de destination, en poursuivant, comme dans le cas des Tunisiens, des stratégies de migration aussi bien régulière, que, dans certains cas, irrégulière (Connor 2018).

## D. Amélioration du niveau de vie : «Je veux juste aller à l'étranger»

Les données de l'enquête indiquent qu'un facteur important dans la décision d'émigrer est l'espoir d'améliorer son niveau de vie et non seulement d'un point de vue financier. Le fait que 52 % des Tunisiens interrogés aient déclaré qu'ils voulaient simplement «aller à l'étranger» en est une illustration.

Aussi bien les Tunisiens que les ressortissants étrangers ont fait référence à une longue liste d'aspirations qui, selon eux, pourraient être satisfaites par la migration (tableaux 10 et 11). Ces aspirations comprennent une meilleure éducation et formation pour eux-mêmes et leurs familles, une plus grande disponibilité de revenus, la liberté de mouvement, les voyages et le tourisme, la reconnaissance sociale et l'accès à de meilleurs services médicaux. Référence a également été faite à la persécution politique et religieuse. Il est important de souligner que les personnes interrogées ont mentionné plusieurs de ces aspirations à la fois : cette observation permet de mettre en exergue, une fois de plus, que les aspirations des migrants potentiels sont complexes et se développent sur la base de nombreuses variables.

**Tableau 10 : Les migrants potentiels tunisiens interrogés selon les raisons de la migration**

<b>Les raisons économiques</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Sans emploi ici	125	33.78
Revenus insuffisants ici	152	41.1
Mauvaises conditions de travail ici	111	30
Les couts de la vie élevés ici	126	34
Les avantages sociaux sont insuffisants ici	68	18.37
Pour améliorer mon niveau de vie	216	58.37
Pour améliorer les possibilités d'épargne	74	20
Meilleures opportunités d'emploi à l'étranger	106	28.64
<b>Les raisons sociales</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
Besoin d'argent pour un mariage	126	34
Besoin d'argent pour la famille	206	55.67

Besoin d'argent pour acheter un appartement	97	26.21
Obtenir une meilleure éducation/ formation pour soi	79	21.35
Obtenir une meilleure éducation/ formation pour les enfants	55	14.86
Rejoindre son conjoint/ se réunir avec la famille	37	10
Fuir de problèmes familiaux	16	4.32
Mauvaise sécurité sociale ici	48	12.97
Pour avoir accès à un meilleur système de santé	58	15.67
<b>Raisons : Sécurité et Liberté</b>	<b>Effectifs</b>	<b>%</b>
J'éprouve un sentiment d'insécurité dans le pays	46	12.43
Peur d'être arrêté(e)/ ou détenu (e)	9	2.43
Je n'ai pas assez de liberté d'expression	25	6.75
J'aimerais pouvoir me déplacer et voyager plus librement	206	55.67
Pour des raisons liées à l'état de l'environnement	10	2.7
Je veux juste aller à l'étranger	194	52.43
Persécution politique	16	4.32
Persécution religieuse	11	2.97

**Tableau 11 : Les raisons de la migration potentielle des migrants ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne interrogés**

Raisons	Pourcentages
Sans emploi	26 %
Revenus insuffisants	42 %
Mauvaises conditions de travail	28 %
Coûts de la vie élevés	30 %
Avantages sociaux insuffisants	39 %
Amélioration du niveau de vie	46 %
Amélioration des possibilités d'épargne	25 %
Pour de meilleures opportunités d'emploi à l'étranger	32 %
Besoin d'argent pour un mariage	18 %
Besoin d'argent pour la famille	57 %
Pour acheter un appartement ou une maison	19 %
Obtenir une meilleure éducation/ formation	20 %
Obtenir une meilleure éducation pour les enfants	11 %
Rejoindre un conjoint ou se réunir avec la famille	11 %
Fuir des problèmes familiaux	11 %
Mauvaise sécurité sociale	31 %
Pour avoir accès à un meilleur système de santé	16 %
J'éprouve un sentiment d'insécurité ici	34 %
Je suis victime de violence ici	19 %

Par peur d'être arrêté	10 %
Je n'ai pas assez de liberté d'expression	12 %
J'aimerais me déplacer et voyager plus librement	38 %
Raisons liées à l'état de l'environnement	12 %
Je veux juste aller à l'étranger	30 %
Persécutions politiques	7 %
Persécutions religieuses	7 %

## V. Les facteurs déterminant le choix de voyager de manière irrégulière

Il est fondamental de souligner que la plupart des personnes qui migrent dans le monde entier le font par des voies légales, organisées et sûres (OIM 2019). Il s'agit notamment de visas de tourisme et de travail, de programmes éducatifs ou, comme mentionné précédemment, des regroupements familiaux.

Les personnes ne sont pas intrinsèquement enclines à voyager de façon irrégulière. Ce qui les conduit souvent à choisir la voie de la migration irrégulière est la réduction de la disponibilité des voies de migration régulière à l'échelle mondiale (Assemblée générale des Nations unies 2018). Les entretiens avec les informateurs clés en Tunisie utilisés comme l'une des sources des données pour ce rapport ont révélé que les restrictions imposées dans le domaine de la migration régulière (Vadalic 2018) ont conduit les migrants à s'appuyer sur des stratégies de facilitation de la migration parfois régulière et d'autres fois irrégulière. Ces pratiques, surtout les pratiques illégales, risquent de compromettre la sécurité des migrants en général et celle des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables en particulier. Il s'agit aussi de pratiques qui rendent même les migrants, initialement résilients, vulnérables.

Avant de décrire ce que les données recueillies indiquent comme étant les facteurs conduisant les personnes à migrer de manière irrégulière (et plus particulièrement, avec l'intervention de passeurs), il est important de souligner à nouveau que la plupart des personnes cherchent à voyager et à entrer dans des pays étrangers en respectant les conditions d'entrée.

Les données récoltées dans l'enquête quantitative nous montrent que seuls 37 % des migrants potentiels tunisiens et 47 % des migrants des pays d'Afrique subsaharienne ont déclaré qu'ils envisageraient d'opter pour la migration irrégulière si des voies de migration régulières n'étaient pas disponibles (voir annexes V et VI).

Les restrictions souvent imposées par les pays de destination, notamment celles qui empêchent la reconversion des permis temporaires ou provisoires de séjour en permis de séjour de longue durée ou permanents, sont la principale cause qui pousse les migrants dans l'irrégularité (OIM GMDAC 2020). Par exemple, dans le cas des ressortissants tunisiens qui ont fait partie du groupe de discussion, les données ont révélé que la pratique du « visa Harga », ou le dépassement de la durée légale de séjour, est une stratégie courante chez ceux qui ont demandé un visa à plusieurs reprises avant de l'obtenir et qui, craignant d'être confrontés à un nouveau refus, décident de rester à l'étranger. En d'autres termes, ne pouvant ou craignant de ne pas obtenir l'autorisation de

rester dans un autre pays pour une longue durée ou de manière permanente, des nombreux tunisiens choisissent plutôt d'entrer légalement dans le pays et de laisser expirer leur visa.

Parmi les facteurs que les ressortissants tunisiens interrogés dans le cadre de l'enquête et des groupes de discussion identifiaient comme ceux qui les amèneraient à envisager une migration irrégulière, les suivants ont été identifiés :

**L'impossibilité d'obtenir un visa.** Les documents requis pour demander un visa (preuve de stabilité financière sous la forme de comptes bancaires avec des montants importants ; preuve de liens personnels avec le pays ; preuve de couverture de l'assurance médicale, etc.) sont hors portée pour la plupart des Tunisiens et les frais de demande de visa sont également élevés. Les personnes interrogées ont indiqué que leurs demandes étaient systématiquement rejetées et que les frais n'étaient pas remboursés même lorsque le visa était refusé. Selon les personnes interrogées la perception répandue selon laquelle les visas ne sont pas octroyés de manière équitable fait paraître l'ensemble du processus comme inutile et frauduleux. Une étude menée auprès de jeunes migrants tunisiens a révélé que bon nombre de ceux qui ont finalement décidé de voyager de manière irrégulière avaient demandé des visas, mais que leurs demandes avaient été refusées pour des raisons financières, ce qui a renforcé le sentiment d'injustice et de manque de respect vis-à-vis des demandeurs (REACH & Mercy Corps 2018).

**Dettes acquises et/ou accrues à cause de la migration régulière et irrégulière.** Un facteur souvent lié à celui mentionné ci-dessus est l'acquisition ou l'augmentation d'une dette. Les entretiens réalisés lors du travail sur le terrain ont révélé que les personnes empruntaient souvent de grosses sommes d'argent pour établir leur stabilité financière au moment de leur entretien pour l'obtention d'un visa, pour acheter des documents qui leur permettraient d'obtenir un visa, ou en achetant des contrats (lors des groupes de discussion, les participants ont mentionné des cas de personnes qui avaient payé 30.000 TND - environ 9.300 EUR - en échange de contrats de travail lesquels, lorsqu'ils étaient présentés au moment de l'entretien pour l'obtention du visa, auraient pu leur permettre d'obtenir un visa).

Un grand nombre de ceux qui n'ont pas réussi à obtenir un visa ou qui ne sont pas en mesure de remplir les conditions de le faire optent pour une migration irrégulière. Toutefois, ces voyages impliquent souvent l'acquisition de dettes pour couvrir les frais imposés par les trafiquants (et dans le cas de ceux qui tentent plusieurs fois ces frais s'accumulent). Bien qu'il soit urgent d'approfondir les recherches sur la dynamique du trafic de migrants dans le pays, les données recueillies lors des enquêtes terrain indiquent que les familles investissent leurs économies, vendent des bijoux ou des biens immobiliers pour financer les voyages irréguliers des jeunes, en espérant qu'une fois arrivés à destination, ils trouveront un emploi qui leur rapportera de l'argent leur permettant de rembourser l'investissement. Les recherches montrent que les montants payés aux trafiquants pour leurs services varient considérablement. A cause de cette variabilité, nous considérons plus approprié d'éviter de fournir une indication spécifique ici. D'ailleurs, comme il a été déjà rappelé, dans le cas de la Tunisie, beaucoup de migrants rentrent en Tunisie de manière régulière et, ensuite, ils dépassent la durée du visa : une pratique pour laquelle le recours à un passeur n'est pas nécessaire. Parmi ceux qui passent par les trafiquants, les honoraires varient considérablement car il est bien connu que les trafiquants négocient leurs honoraires et essaient également de tirer profit du capital social et/ou de la réputation qu'ils peuvent générer en transportant les migrants avec succès (voir Campana et Gelsthorpe 2020; Maher 2018).

**Expulsion à la suite d'un mandat ou d'un séjour à l'étranger.** Les données récoltées indiquent également que de nombreux migrants après avoir été expulsés des pays de destination ont en fait tenté de retourner à l'étranger. Les tentatives de retour étaient le plus souvent poursuivies par ceux qui cherchent à se réunir avec leur famille ou suite à une prise de conscience du fait d'avoir fait l'objet d'un ordre d'expulsion et/ou d'éloignement les empêchant d'accéder aux voies de migration régulière.

**Attentes sociales et demandes familiales.** Il était également assez fréquent, parmi les personnes interrogées, de souligner la pression que les membres de la famille exerçaient sur elles. Le fait d'avoir des enfants ou des frères et sœurs plus jeunes à charge, des parents âgés ayant besoin de soins médicaux ou d'un soutien, et/

ou des obligations conjugales, conduisent souvent les migrants potentiels ou ceux qui ont déjà été expulsés à tenter de nouveau de migrer de manière irrégulière, sous les pressions sociales concernant leurs obligations envers les membres de leur famille.

## A. Poursuivre une migration irrégulière en tant que ressortissant étranger en Tunisie

Dans le cas des ressortissants étrangers, l'existence d'un régime de visa spécial entre la Tunisie et les ressortissants de certains pays (par exemple, la Côte d'Ivoire), leur permet de rester légalement dans le pays jusqu'à 90 jours (OIM 2019). La société civile et les organisations internationales présentes en Tunisie ont souvent exprimé leurs inquiétudes concernant l'utilisation de cette voie pour entrer dans le pays, obtenir un emploi et laisser expirer le visa comme des options susceptibles d'être exploitées par les criminels responsables de traite des êtres humains, en particulier dans le cas des femmes originaires de pays comme la Côte d'Ivoire. Des preuves de rétention de salaire, d'abus, de fraude ou de véritable traite des êtres humains ont été largement documentées (voir OIM 2019b ; OIT 2019 ; AFDT 2020). Des organisations tunisiennes ont également fait état de préoccupations liées à la situation de vulnérabilité de femmes migrantes non tunisiennes engagées en tant que travailleuses domestiques (employeurs individuels qui saisissent les passeports, ne paient pas les salaires ou imposent des conditions de travail abusives pour les femmes travaillant à leur compte). Des préoccupations similaires ont également été signalées par le personnel des organisations intergouvernementales lors du premier cycle de travail sur le terrain dans le pays.

Dans l'enquête et les groupes de discussion, les migrants non tunisiens ont souligné que la possibilité d'obtenir des emplois sur le marché formel était pratiquement inexistante et que, lorsqu'ils devaient opter pour des emplois dans le secteur informel, les salaires étaient souvent inférieurs à ceux fixés par la loi (Wage Indicator Foundation 2020), et l'exploitation et les abus étaient courants. Les ressortissants non tunisiens ont également mis en lumière le manque de logements dignes disponibles et les abus auxquels ils sont souvent confrontés de la part des propriétaires, qui leur font payer des frais excessifs.

Un autre facteur qui a conduit de nombreux ressortissants étrangers en Tunisie à envisager la migration irrégulière, qui n'a pas été mentionné dans les enquêtes, mais qui a été documenté par des recherches documentaires est la pénalité de sortie imposée aux non-nationaux qui ont dépassé la durée de leur visa. Bien que la peine ait maintenant été plafonnée à 3.000 TND, cette somme peut facilement représenter le salaire annuel d'un migrant dans le pays (les estimations situent le revenu des migrants irréguliers en Tunisie entre 250 et 400 DT par mois (REACH & Mercy Corps 2018b, 34)).

## B. Les sources d'information et les facilitateurs de la migration irrégulière

Le récit commun sur la migration irrégulière - et en particulier celui qui concerne les passeurs - décrit souvent les migrants comme des proies désespérées et irrationnelles, naïves et faciles pour des prédateurs sans scrupules. Les données indiquent toutefois que les ressortissants tunisiens et non tunisiens ont accès à une quantité importante d'informations concernant la migration irrégulière et les mécanismes dont disposent ceux qui décident de s'engager dans la Harga, et que la décision de migrer de manière irrégulière n'est pas prise à la légère. Les ressortissants tunisiens et non tunisiens ont déclaré disposer d'une vaste gamme de sources d'information. Les plus pertinentes sont décrites ci-après.

## ***i. Amis et membres de la famille***

La source d'information et de soutien la plus répandue pour s'engager dans la migration irrégulière est celle générée par les amis et les membres de la famille qui ont déjà migré irrégulièrement. Comme indiqué ci-dessus, les personnes interrogées ont déclaré avoir souvent le soutien de membres de leur famille qui peuvent financer l'intégralité ou une partie de leur voyage, en prenant en charge les dépenses dans l'espoir qu'ils seront remboursés et/ou qu'en tant que parrains, ils bénéficieront d'un retour généré par les voyages.

## ***ii. Le rôle des facilitateurs de la migration irrégulière***

Les trafiquants sont souvent cités dans la littérature sur la migration en Afrique du Nord comme des criminels organisés en des réseaux transnationaux très vastes et puissants qui profitent de la vulnérabilité des migrants et du désespoir qui les amène à quitter leur pays à la recherche d'une vie meilleure (Sanchez 2018). Il existe en fait une surabondance de littérature décrivant les formes d'abus et de violence auxquelles les migrants sont confrontés au cours de leurs voyages, qui sont largement attribuées aux interactions avec les réseaux de passeurs. Il est vrai que les migrants sont souvent confrontés à la brutalité et à la cruauté au cours de leurs voyages, les abus abondent et de nombreux voyages irréguliers se terminent en tragédie. En 2019, on estime qu'au moins 828 personnes ont disparu au cours de voyage dans la méditerranée centrale (IOM Missing Migrants Project).

Cependant, la relation entre les migrants, leurs familles et ceux qui facilitent leurs voyages ne peut être uniquement caractérisée par sa violence. La littérature contemporaine sur le trafic d'êtres humains révèle que la facilitation de la migration irrégulière est bien souvent une entreprise communautaire qui cherche à offrir des alternatives de mobilité à ses membres (IOM 2018). Nos enquêtes terrain ont révélé de multiples exemples de la façon dont l'implication et la participation des habitants locaux étaient essentielles dans l'organisation des voyages irréguliers dans des villes comme Sfax, Zarzis et Ben Guerdane. Plusieurs de ces voyages n'impliquent aucune intention criminelle et sont aujourd'hui développés comme ils l'ont été pendant des années en coordination avec des amis, des membres de la famille et des membres des communautés locales ou voisines, dans le but de réaliser des objectifs personnels à travers la migration. Ces efforts communautaires permettent également aux gens de se faire confiance, de mieux contrôler les coûts, de négocier les prix, d'organiser des plans de paiement spécifiques, etc. En d'autres termes, la longue histoire de migration implique que les facilitateurs opèrent au sein de la communauté et avec sa confiance, en utilisant des mécanismes bien établis qui permettent aux membres de la communauté qui souhaite le faire de migrer à l'étranger (Cohen & Sirkeci 2011; Kandel & Massey 2002).

Il existe certainement d'autres réseaux de migration irrégulière de plus grande envergure impliquant un plus grand nombre de personnes et des groupes criminels organisés - les naufrages le long des côtes tunisiennes et le nombre de victimes qui ont périés suggèrent qu'il s'agit d'efforts qui rassemblent des personnes de plusieurs régions du pays, et en générale ces bateaux surchargés transportent également des migrants non tunisiens (FTDES 2020). Mais penser que la facilitation de la migration irrégulière concerne uniquement des groupes criminels avec une organisation complexe, c'est passer à côté de la dynamique communautaire du trafic des migrants en Tunisie. Et au lieu d'assurer la protection des migrants, les mesures de répression poussent souvent les groupes de passeurs ou les facilitateurs prédateurs ou exploitaires dans la clandestinité, où les migrants sont plus susceptibles d'être victimes d'abus et d'intimidation.

## ***iii. Le rôle des médias sociaux dans la migration irrégulière.***

Nos données contiennent des informations limitées concernant l'utilisation des médias sociaux dans la migration irrégulière, au-delà de l'identification des sites de réseaux sociaux déjà connus. Les données confirment

l'utilisation d'Internet et des médias sociaux (notamment Facebook, Facebook Messenger et Youtube) comme principaux médias pour obtenir des informations sur la migration dans toutes les régions étudiées sauf une, la région de Mahdia, où la télévision est la première source d'information (Tableau 12).

**Tableau 12 : Les migrants potentiels tunisiens selon la source d'information et la région**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Télévision	23 %	70 %	70 %	91 %
Radio	9 %	32 %	47 %	64 %
Journaux	3 %	7 %	48 %	80 %
Internet	75 %	92 %	91 %	33 %
Journaux électroniques	15 %	18 %	60 %	64 %

Les données recueillies ne permettent pas à elles seules de déterminer comment les migrants ou les personnes à l'origine de leurs déplacements utilisent les plateformes en ligne pour planifier des voyages irréguliers. Cependant, le pouvoir des médias sociaux dans le contexte de la migration «ne peut être sous-estimé» (Frows & Brenner 2019). Il est bien connu que les trafiquants utilisent la technologie numérique et les médias sociaux pour leurs efforts de recrutement, et que l'identification de certaines de ces informations à des fins répressives peut s'avérer utile. Et pourtant, il est important de se rappeler que, comme mentionné tout au long de ce rapport, les décisions des migrants et, surtout, la planification et l'exécution de voyages irréguliers ne sont pas menées sur les seuls médias sociaux, mais sont souvent le résultat d'interactions étroites avec des amis et des membres de la famille en tant que sources d'information fiables. En fait, les données de l'enquête menée pour ce rapport montrent que les migrants potentiels comptent beaucoup plus sur les amis ou les membres de la famille vivant dans les pays de destination, les migrants de retour ou les amis et la famille en Tunisie ou dans les pays d'origine des non-nationaux que sur les médias sociaux (Tableaux 13 et 14).

**Tableau 13 : Les migrants potentiels tunisiens selon la source d'information**

Sources	Réponses positives	Pourcentage du total des migrants potentiels interrogés
Connaissances/amis vivant dans ce pays	179	48.4
Des migrants de retour	136	36.8
Connaissances/amis de mon entourage	121	32.7
Facebook	87	23.5
Parents	71	19.5
Fa Face book Messenger	53	14.3
Journaux électroniques	45	12.2
Télévision	43	11.6
You Tube	38	10.3
Les bureaux d'emploi privé	37	10
Les bureaux d'emploi publics	24	6.5
Twitter	3	0.8
Radios	13	3.5
Journaux en format papier	10	2.7
WhatsApp	10	2.7
Viber	4	1.1

**Tableau 14 : Les sources d'information utilisées par les migrants des pays de l'Afrique subsaharienne interrogés selon le groupe d'âge**

Sources d'informations	Groupes d'âge			
	<25	25-34	35-44	45 et +
Parents	14	13	14	0
Connaissances/amis vivant dans ce pays	61	60	73	100
Connaissances/amis de mon entourage où je vis	11	9	4	0
Télévision	5	4	0	0
Journaux sur internet	3	3	2	0
Facebook	1	8	0	0
Autres	5	3	0	0
Total	100	100	100	100

En outre, les recherches empiriques qui examinent la manière dont les trafiquants mènent leurs activités sur les médias sociaux sont encore rares. Cette absence est très claire dans le cas de la Tunisie. Les données disponibles indiquent que, dans d'autres contextes migratoires, si les passeurs et les migrants communiquent largement, ils préfèrent les appels et les messages vocaux aux informations purement écrites ou visuelles du type de celles qui sont souvent partagées sur les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter (Frouws & Brenner 2019 ; Sanchez et al 2018). Une recherche approfondie ultérieure pourra permettre de tirer des conclusions concernant l'utilisation des médias sociaux dans le cadre de la migration irrégulière en Tunisie, en distinguant les expériences des ressortissants tunisiens et non tunisiens.

## VI. Analyse et conclusions

Depuis la révolution et jusqu'à nos jours, la migration demeure toujours un sujet d'actualité en Tunisie. Chaque semaine, il y a une ou deux tentatives de traversées illégales des frontières nationales. Les jeunes tunisiens sont très déçus par la révolution et n'ont de projet que de migrer vers l'Europe. La situation catastrophique de l'économie tunisienne n'aide pas à envisager des solutions dans le court et moyen terme. Tous les indicateurs économiques sont au plus bas de leurs niveaux. Le taux de chômage des diplômés du supérieur a atteint 29 % en 2019 (Banque Centrale 2019). Les pouvoirs publics tardent à préconiser des solutions pour endiguer ces problèmes profonds. Certes plusieurs efforts ont été déployés dans ce sens, mais ces efforts n'ont pas engendré les effets espérés, ce qui est démontré par le fait que les corps des candidats à la migration irrégulière sont encore trop souvent repêchés dans la Méditerranée.

En résumant différentes séries de données, ce rapport a examiné les conditions qui peuvent influencer et/ou façonner la décision des ressortissants tunisiens et non tunisiens d'émigrer à la fois régulièrement et irrégulièrement. Cette section conclusive soulève une série de points tirés des données afin d'éclairer davantage les recommandations spécifiques au projet ARISE.

Il est fondamental de comprendre que, contrairement à la croyance répandue selon laquelle les migrants manquent d'informations sur les dynamiques de la migration, les données recueillies dans le cadre de ce rapport indiquent que les ressortissants tunisiens et non tunisiens interrogés ont accès à de multiples sources d'information de qualité variable. Ils déclarent s'appuyer sur leurs amis et les membres de leur famille ainsi que sur les migrants actuels et de retour dont les expériences éclairent davantage les processus de décision en

matière de migration.

Les données recueillies indiquent également que la plupart des migrants qui réalisent leur projet migratoire cherchent à émigrer de manière régulière. Les données indiquent également que beaucoup de ceux qui ont migré régulièrement dépassent souvent la durée de leur visa et restent à l'étranger pour de multiples raisons (emploi, éducation, regroupement familial, désirs/aspirations personnels, etc.).

Tous les migrants non tunisiens qui ont été interviewés et/ou interrogés dans le cadre de cette étude sont arrivés en Tunisie en s'appuyant principalement sur des mécanismes légalement établis (exemption de visa pour certains pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, ou dans certains cas, par le biais de demandes d'asile). La littérature indique que beaucoup d'entre eux dépassent également la durée de leur visa (REACH & Mercy Corps 2018). L'absence d'un système de protection juridique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés dans le pays les conduit souvent à envisager de migrer ailleurs ou de retourner dans leur pays d'origine, à chercher des voies pour demander l'asile ou à s'engager dans une migration irrégulière vers d'autres pays (destinations qui incluent l'UE, les États-Unis et le Canada). Les données recueillies dans le cadre de l'enquête utilisée pour la préparation de ce rapport sont limitées en ce qui concerne les dynamiques de la migration irrégulière pour les migrants non tunisiens. Pour améliorer la portée et l'étendue de toute intervention visant à comprendre les caractéristiques de la migration irrégulière impliquant des migrants non tunisiens hors de Tunisie, des recherches supplémentaires devront être menées.

Les participants aux focus groupes ont été invités à expliquer comment les raisons qui sous-tendent leurs aspirations à migrer ne sont pas seulement de nature économique. Alors que les préoccupations financières étaient en fait des éléments centraux de leurs considérations pour émigrer, l'enquête a montré que pour la plupart des personnes, la migration est également façonnée par les aspirations personnelles, les contraintes liées au genre, ainsi que les attentes sociales et familiales. Contextualiser les raisons (ou l'absence de raisons) pour lesquelles une personne quitte son pays d'origine doit rester au cœur de toute analyse des causes de la migration.

Il est vrai que la décision de nombreux migrants de quitter leur pays d'origine peut suivre celle de leurs parents, amis et membres de la communauté (la plupart des personnes interrogées étaient en fait en contact avec des migrants ou étaient elles-mêmes des migrants auparavant). Les ressortissants non tunisiens ont eux-mêmes émigré vers la Tunisie et, ce faisant, ont souvent transité par d'autres pays. En résumé, les données suggèrent que la complexité de la décision d'une personne d'émigrer ne peut être réduite à une seule variable et/ou à une variable spécifique, et que tout type d'intervention ou de solution proposée doit en tenir compte.

Plus important encore, les décideurs politiques et les parties prenantes, ainsi que toute autre personne souhaitant travailler à l'élaboration d'initiatives visant à communiquer aux migrants les réalités de la migration - principalement de la migration irrégulière et/ou qui implique des pratiques irrégulières ou illicites - doivent commencer par reconnaître que ce qui motive la demande de formes alternatives de migration est la réduction de la disponibilité des voies permettant aux personnes de se déplacer en toute sécurité, de manière régulière et dans la dignité. En d'autres termes, ce qui crée la demande de services de trafiquants des migrants est la réduction de la disponibilité des voies permettant de migrer régulièrement.

## VII. Recommandations pour la campagne d'information et d'autonomisation ainsi que pour des actions publiques en matière de migration irrégulière

Pour répondre aux problématiques identifiées par cette étude et assurer que la migration puisse se réaliser de manière sûre, régulière et dans le respect des droits et de la dignité des migrants, les pouvoirs publics sont amenés à prendre une série de mesures :

1. Développer une politique claire de migration qui tienne compte de l'exigüité du marché de l'emploi tunisien et mette en place une politique de formation prenant en compte les exigences du marché international d'emploi.
2. Améliorer l'accès à l'information sur les opportunités de formation et d'emploi en Tunisie et à l'étranger en prenant tout particulièrement en considération les secteurs dans lesquels les offres d'emploi ne sont pas pourvues.
3. Encourager les établissements de formation publiques et privés qui offrent des qualifications comparables à celles existantes dans les entreprises étrangères. Etablir des partenariats de formation avec les universités et les entreprises étrangères afin de répondre aux besoins réels de certains secteurs du marché de l'emploi en Europe.
4. Créer des nouveaux pôles de développement dans les régions intérieures afin de contrôler l'émigration importante au détriment des zones rurales.
5. Travailler avec les ambassades et les consulats des principaux pays de destination pour améliorer l'accès et la transparence dans le processus de délivrance des visas. Les coûts élevés et les taux de rejet élevés sans explication claire accroissent la méfiance envers les autorités consulaires et les ambassades. La transparence et l'orientation tout au long de la procédure de demande de visa pour ceux qui cherchent à immigrer légalement, ainsi que des explications claires et simples sur les raisons pour lesquelles une demande de visa pourrait avoir été rejetée peuvent améliorer la perception que le public a du processus de délivrance des visas et de ses acteurs.
6. Dans la formulation des messages de la campagne, reconnaître la familiarité de la plupart des personnes avec les processus et les défis de la migration, y compris les risques. Les migrants potentiels ont accès à des informations concernant la migration, y compris la migration irrégulière. Croire le contraire implique de gaspiller ou d'ignorer des connaissances qui peuvent en fait être utilisées pour améliorer la sécurité de ceux qui ont choisi ou n'ont pas d'autre choix que de migrer de manière irrégulière.
7. Travailler sur la situation des jeunes en Tunisie, en se focalisant sur les axes suivants : lutte contre l'abandon scolaire et sensibilisation sur la migration irrégulière dans les écoles ; renforcement de l'engagement civique des jeunes pour leur permettre de se rapprocher de nouveaux des communautés dont ils font partie et d'avoir envie de s'impliquer pour apporter des améliorations ; créer des espaces d'agrégation et d'échange vers lesquels es jeunes peuvent se retourner pour être guidés et inspirés ; les accompagner dans le développement des projets personnels dans les domaine de la formation, de l'entreprenariat et de l'emploi inspirants pouvant leur fournir une alternative à la migration irrégulière.
8. Sensibiliser les familles, qui sont souvent très impliquées dans la prise de décision concernant les départs par la voie irrégulière, sur les risques de la migration irrégulière et sur les alternatives en Tunisie et les opportunités à l'étranger.
9. Axer la sensibilisation sur une compréhension de la relation entre le « passeur » et le migrant. Il existe d'importantes lacunes dans la recherche académique concernant la relation entre les migrants et les personnes qui

facilitent les départs irréguliers. La littérature récente a mis l'accent sur la nature communautaire de la relation entre le « passeur » et le migrant. Cependant, et en particulier dans le cas de la Tunisie, ce sujet a été sous-étudié. Les recherches qui examinent ces interactions, leur dynamique régionale et qui intègrent les perspectives des passeurs eux-mêmes seront essentielles dans le développement de toute campagne visant à réduire la dépendance à l'égard de leurs services.

10. Inclure dans la campagne une sensibilisation aux droits et aux conditions de travail des migrants dans les pays concernés, et y inclure les femmes migrantes, afin de les informer des risques, de déconstruire les mythes et de les outiller pour répondre aux abus et faire valoir leurs droits. Il est essentiel de sensibiliser les migrants aux moyens de remédier aux injustices ou aux abus dont ils peuvent être victimes de la part des différents acteurs à chaque étape de la migration, y compris les employeurs.

## Concernant les données statistiques

Par rapport à la collecte des données sur la migration en Tunisie les sources disponibles sont multiples et variées. Les derniers recensements fournissent des données sur le stock de personnes n'ayant pas la nationalité tunisienne, résidants en Tunisie. Aussi de nombreuses administrations tunisiennes suivent-elles les mouvements de population à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national.

Toutes les données issues de ces sources ont l'inconvénient d'être imprécises et incomplètes. Pour combler ces lacunes, et mettre en place une politique et une stratégie fondée sur des éléments tangibles, il nous semble urgent de :

1. Centraliser et placer toutes ces informations sous la tutelle d'un seul organisme. L'Observatoire National de la Migration (ONM) grâce au système de gestion de l'information sur la migration pourra facilement s'acquitter de cette tâche si des moyens humains et financiers sont mis à disposition avec des directives politiques claires.
2. Etablir une relation de partenariat avec le secteur privé dans le cadre PPP puisqu'un nombre grandissant de bureaux d'études commence à s'intéresser ces dernières années à la question (e.g. Afro baromètre, « One-to-one for polling and research »).
3. Améliorer la qualité des données collectées par l'INS par une meilleure désagrégation des variables retenues dans les recensements ou les enquêtes. Les variables à inclure comprennent les suivantes : date de naissance, nationalité, pays de naissance, pays de résidence précédente, genre, durée de validité des permis, premier permis ou renouvellement, niveau d'éducation, niveau de qualification, situation d'emploi, secteur d'emploi, situation familiale, intégration dans le système scolaire, intégration dans le système de santé, intégration dans le système de logement, raisons de la migration.
4. Identifier les municipalités principalement intéressées aussi bien par l'émigration que par l'immigration en se basant sur les différentes sources statistiques disponibles.
5. Mettre en place un système de suivi basé sur la collecte des données statistiques et administratives disponibles au niveau administratif le plus bas (communes, arrondissements municipaux, secteurs, commissariats de police, etc.) à intervalles réguliers. Ce système pourrait être élaboré puis implémenté par l'ONM avec l'appui de l'INS, du Ministère de l'intérieur, du Ministère des collectivités locales ainsi que celui des garde-côtes et des services de l'armée tunisienne.
6. Uniformiser les définitions des concepts de la migration utilisées dans le cadre légal et l'usage et les aligner en se basant sur les définitions des conventions internationalement ratifiées par la Tunisie.
7. Opérationnaliser/améliorer les mécanismes et les périodicités de collecte et de partage des données migratoires entre les différents producteurs.

## Références bibliographiques

### Abel, G. J., Brottrager, M., Cuaresma, J. C., & Muttarak, R.

2019 Climate, conflict and forced migration. *Global Environmental Change*, 54, 239-249.

### AFDT

2020 Les domestiques dans le Grand Tunis : conditions de travail, réalité des violations, et les défis du travail décent. Tunis: AFDT. <https://news.gnet.tn/Etude+sur+les+aides+menageres+dans+le+Grand+Tunis+un+v%C3%A9cu+douloureux+et+des+espoirs>.

### Alchourouk

2020 The Involvement of Families in mass migration processes, a new form of irregular migration towards the Italian Coasts (specialists).  
انخراط العائلات في عمليات هجرة جماعية، شكل جديد للهجرة غير النظامية نحو السواحل الإيطالية (أخصائيوون).  
Alchourouk, 17 August 2020.

### ANSAMED

2019 Tunisia announces closure of Medenine Migrant Centre. 22 March 2019. ANSAMED. [http://www.ansamed.info/ansamed/en/news/nations/tunisia/2019/03/22/tunisia-announces-closure-of-medenine-migrant-centre\\_be0f4619-dcaf-48aa-b0f8-a64dbfa2491e.html](http://www.ansamed.info/ansamed/en/news/nations/tunisia/2019/03/22/tunisia-announces-closure-of-medenine-migrant-centre_be0f4619-dcaf-48aa-b0f8-a64dbfa2491e.html).

### Assemblée Générale des Nations Unies

2018 Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: resolution adopted by General Assembly on 19 December 2018. A/RES/73195. [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/73/195](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195).

### Bank, A., Fröhlich, C., & Schneiker, A.

2017 The political dynamics of human mobility: migration out of, as and into violence. *Global Policy*, 8, 12-18.

### Banque centrale

2019 Banque centrale, Périodique de conjoncture n° 125, octobre 2019.

### Banque mondiale

2020 Tunisie. <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?locations=TN>

### Boubakri, H and Mazzella, S.

2005 "La Tunisie entre transit et immigration: politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis." *Autrepart*, 4 (36): 149-165.

### Campana, P., and Gelsthorpe, L.

(à paraître) Choosing a Smuggler: Decision-making Amongst Migrants Smuggled to Europe. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 1-17.

**Carling, J.**

2017 'How Does Migration Arise?', in McAuliffe, M. and M. Klein Solomon (eds.) Ideas to Inform International Cooperation on Safe, Orderly and Regular Migration, IOM: Geneva.

**Cohen, J. H., & Sirkeci, I.**

2011 Cultures of migration: The global nature of contemporary mobility. University of Texas Press.

**Connor, P.**

2018. At least a million Sub-Saharan African migrants moved to Europe since 2010. Washington DC: Pew Research Center. <https://www.pewresearch.org/global/wp-content/uploads/sites/2/2018/03/Africa-Migration-March-22-FULL-REPORT.pdf>.

**Council of the European Union**

2020 Ministerial Conference to Counter Migrant Smuggling. Brussels 15 July 2020; Press release 9687/20, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9687-2020-INIT/en/pdf>.

**De Stone, R. & Suber, D.**

2017 Crossing from Tunisia: a tale in three parts. The New Arab. 5 September 2017. <https://english.alaraby.co.uk/english/indepth/2017/9/5/crossing-from-tunisia-to-italy-1980s-vs-today>.

**Esipova, N., Pugliese, A., Ray, J.**

2018 More than 750 million worldwide would migrate if they could. News Gallup Poll, 10 December 2018. Washington DC: Gallup. <https://news.gallup.com/poll/245255/750-million-worldwide-migrate.aspx>.

**Crépeau, F.**

2013. Rapport sur les droits de l'homme des migrants, Mission Tunisie, Mai 2013.

**Frouws, B. and Brenner, Y.**

2019 Hype or Hope? Evidence on use of smartphones and social media in mixed migration. 23 January 2019. Mixed Migration Centre. <http://www.mixedmigration.org/articles/hype-or-hope-new-evidence-on-the-use-of-smartphones-and-social-media-in-mixed-migration/>.

**FTDES**

2020 Statistiques migration premier semestre 2020. <http://ftdes.net/rapports/semestre2020.pdf>

2019 Chiffres et statistiques de la migration non réglementaire du Forum Premier Semester 2019. Tunis: FTDES. <https://ftdes.net/rapports/fr.mig1semestre2019.pdf>.

**Gherib B.**

2012 Économie politique de la révolution tunisienne - Les groupes sociaux face au capitalisme de copinage, Revue du Tiers Monde 2012-4 (212), pp. 19-36. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-4-page-19.htm#>.

## International Labour Organization (ILO)

2019 Diagnostique sur les processus de recrutement des travailleurs en Tunisie. Geneva: ILO.  
[https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---ipec/documents/publication/wcms\\_737536.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_737536.pdf).

## (INS)

2017 (Mars) RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2014, Volume 5.

## International Organization for Migration

- Missing Migrants: Tracking deaths along migratory routes. [https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean?migrant\\_route%5B%5D=1376](https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean?migrant_route%5B%5D=1376)
- 2017 Displacement Tracking Matrix. 2017. <https://migration.iom.int/datasets/europe-mixed-migration-flows-europe-yearly-overview-2017>.
- 2018 Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base Volume 2: IOM. <https://publications.iom.int/books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base-volume-2>
- 2018b Displacement Tracking Matrix. 2018. <https://migration.iom.int/datasets/europe-%E2%80%94-mixed-migration-flows-europe-yearly-overview-2018>
- 2019 World Migration Report. Geneva: International Organization for Migration.
- 2019b Combatting trafficking in persons focus of Cote D'Ivoire-Tunisia bilateral cooperation. Press Release, 11 May 2019. IOM. <https://www.iom.int/news/combating-trafficking-persons-focus-cote-divoire-tunisia-bilateral-co-operation>
- 2019c Displacement Tracking Matrix. 2019. <https://migration.iom.int/datasets/europe-%E2%80%94-mixed-migration-flows-europe-quarterly-overview-january-december-2019>
- 2020 Irregular Migration. 9 June 2020. Migration Data Portal. Berlin: IOM GMDAC. <https://migrationdataportal.org/themes/irregular-migration>
- 2020b Migration Data – Internal Analysis. Tunisia.
- 2020c Tunisia (Country Page). <https://www.iom.int/countries/tunisia>

## Kandel, W., & Massey, D. S.

2002 The culture of Mexican migration: A theoretical and empirical analysis. *Social forces*, 80(3), 981-1004.

## Lixi L.

2018 After revolution, Tunisian migration policy has changed. Has EU Policy? Migration Policy Institute, 18 October 2018. <https://www.migrationpolicy.org/article/after-revolution-tunisian-migration-governance-has-changed-has-eu-policy>.

### **Ministère de l'Intérieur Tunisien**

2015 Les migrants clandestins arrêtés tentant de passer les frontières tunisiennes vers l'étranger.  
<http://opendata.interieur.gov.tn/fr/datas/index/source:16>

### **Ministero dell'Interno (MI)**

2020 Dati Statistici Relativi ai migrant sbarcati sulle Costa Italia dal 1 Gennaio al 31 luglio. Anno 2020.

### **Natter, K.**

2015 Revolution and Political Transition in Tunisia: a Migration Game Changer? Brussels: Migration Policy Institute. <https://www.migrationpolicy.org/article/revolution-and-political-transition-tunisia-migration-game-changer>.

### **Paoletti, E.**

2012 Migration agreements between Italy and North Africa: Domestic imperatives versus international norms. 20 December 2012. Washington DC: Middle East Institute. <https://www.mei.edu/publications/migration-agreements-between-italy-and-north-africa-domestic-imperatives-versus>.

### **Pastore, F., Monzini, P., Sciortino, G**

2006 Schengen's Soft Underbelly? Irregular migration and Human Smuggling across lands and sea borders in Italy. *International Migration*: 44(4): 95-199.

### **Pressat, L.**

1961 L'analyse démographique : méthodes, résultats, applications (Paris).

### **REACH & Mercy Corps**

2018a Tunisia, country of destination and transit for sub-Saharan African migrants. October 2018. [http://www.reachresourcecentre.info/system/files/resourcedocuments/reach\\_tns\\_subsaharan\\_migration\\_in\\_tunisia\\_report\\_october\\_2018.pdf](http://www.reachresourcecentre.info/system/files/resourcedocuments/reach_tns_subsaharan_migration_in_tunisia_report_october_2018.pdf).

2018b Tunisia: country of emigration and return: Migration Dynamics since 2011. [https://www.mercycorps.org/sites/default/files/2020-01/Tunisia\\_country\\_of\\_emigration\\_and\\_return.pdf](https://www.mercycorps.org/sites/default/files/2020-01/Tunisia_country_of_emigration_and_return.pdf).

### **Sanchez, G.**

2018 Five misconceptions about migrant smuggling. Policy Brief. Migration Policy Centre. Florence: European University Institute.

### **Sanchez, G., Hoxhaj, R., Nardin, S., Geddes, A., Achilli, L., Kalataryan, S.**

2018 A study of the communication channels used by migrants and asylum seekers in Italy, with a particular focus on online and social media. Directorate General for Migration and Home Affairs; Migration Policy Centre. Brussels: European Commission. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/2af2973d-48fc-11e8-be1d-01aa75ed71a1/language-en>.

**Simon, G.**

1976 L'espace migratoire des Tunisiens en France. *L'espace géographique*, 5(2), pp. 115-120.

**TAP (Agence Tunis Afrique Presse)**

17/08/2020 Migration : Le président Kais Saied plaide pour un accord global avec l'Italie.  
<https://www.tap.info.tn/fr/Portail-à-la-Une-FR-top/12983975-migration-le>.

**Tjaden, J., Auer, D., and Laczko, F.**

2018 Linking Migration Intentions with Flows: Evidence and Potential Use.  
*International Migration Vol. 57 (1) 2019*.

**UNDESA**

2019 International migrant stock 2019. <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp>

**UNHCR**

2011 "Mediterranean takes record as most deadly stretch of water for refugees and migrants in 2011."  
UNHCR Refworld. 31 January 2012. <http://www.refworld.org/docid/4f2818452.html>.

2016 Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees for the Office  
of the High Commissioner of Human Rights Compilation Report Universal Periodic Review:  
3<sup>rd</sup> Cycle, 27<sup>th</sup> Session: Tunisia. <https://www.refworld.org/pdfid/5a12b5503.pdf>

2019 Italy sea arrivals dashboard January-December 2019.  
<https://data2.unhcr.org/en/documents/download/73536>

2019(b) UNHCR calls for calm following incident at a refugee shelter in Tunisia. 21 June 2019.  
<https://www.unhcr.org/news/editorial/2019/6/5d0cdb3b4/unhcr-calls-calm-following-incident-refugee-shelter-tunisia.html>

2020 Italy Sea Arrivals Dashboard. July 2020. <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/78149>

**Vadalic, V.**

2018 Tunisia's role in the EU external migration policy:  
Crimmigration law, illegal practices and their impact on human rights.  
*Journal of International Migration and Integration*, 20: 85-100.

**Woetzel, J., Madgavkar, A., Rifai, K; Mattern, F., Bughin, J., Manyika, J.;**  
**Elmasry, T., di Lodovico, A., Hasyigar, A.**

2016 Global Migration's Impact and Opportunity. McKinsey Global Institute. 30 November 2016.  
<https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/global-migrations-impact-and-opportunity#>.

**Wage Indicator Foundation**

2020 Work and Wages: Minimum wages regulations—Tunisia. Wage Indicator.  
[https://wageindicator.org/labour-laws/labour-law-around-the-world/minimum-wages-regulations/  
minimum-wages-regulations-tunisia.](https://wageindicator.org/labour-laws/labour-law-around-the-world/minimum-wages-regulations/minimum-wages-regulations-tunisia)

**World Bank**

2020 Tunisia. [https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?locations=TN.](https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?locations=TN)

**Zardo, F. and Tasnim, A.**

2018 “Migration and Mobility: the Challenge of thinking outside the “crisis box”.  
In Cohen-Hadria, E. (ed.) The EU-Tunisia Privileged Partnership: what next?  
EuroMeSCo Joint Policy Study 10. Barcelona: IEMEd, p. 86.

## ANNEXE I : Profil de la population tunisienne enquêtée

*Tableau 1: Répartition de la population tunisienne enquêtée par gouvernorat*

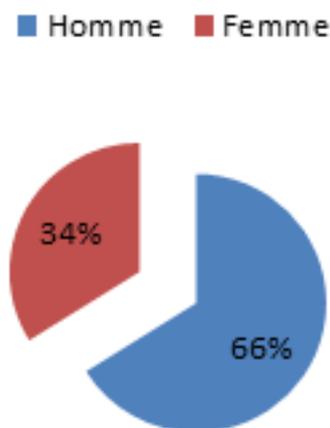
Gouvernorat	Effectif	Pourcentage
Médenine	200	38.1 %
Tunis	186	35.4 %
Sfax	115	21.9 %
Mahdia	24	4.6 %
Total	525	100 %

*Tableau 2: Répartition de la population tunisienne par groupe d'âge*

Groupes d'âges	Effectif	Pourcentage
Moins de 25	255	48 %
25-34	189	36 %
35-44	70	13 %
45 et +	11	3 %
Total	525	100 %

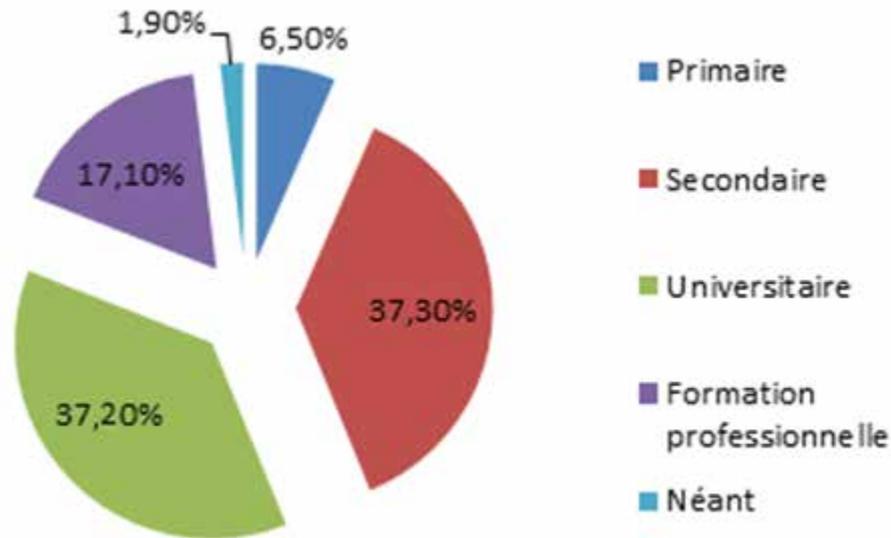
*La population tunisienne enquêtée est une population jeune, plus de 80% des personnes interviewées ont moins de 35 ans.*

*Fig. 1: Répartition de la population tunisienne enquêtée par genre*



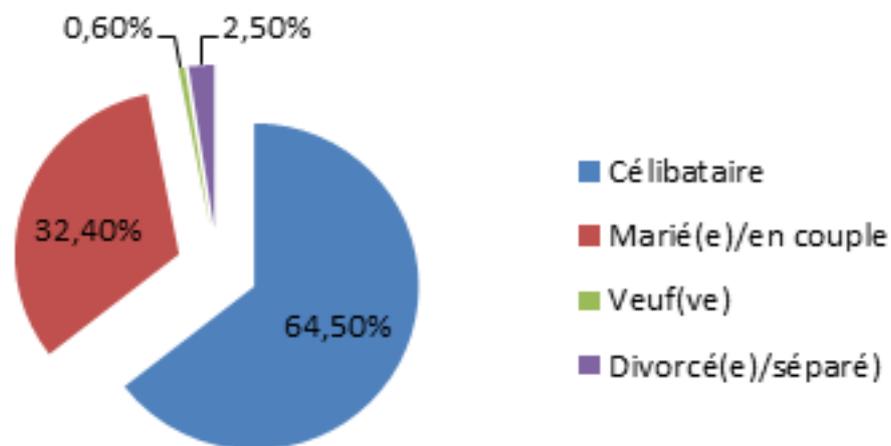
La distribution par genre est fondamentale pour les études démographiques, économiques et sociales. Pour le cas présent le nombre d'hommes est presque le double de celui des femmes, à savoir 66 % d'hommes contre 34 % de femmes. Cette distribution respecte la structure générale de la population émigrée qui est à majorité masculine.

Fig. 2 : Répartition de la population enquêtée selon le niveau d'instruction



La répartition de la population enquêtée selon le niveau d'instruction démontre une prédominance des deux niveaux : secondaire et universitaire soit au total à peu près 80 % de l'effectif total.

Fig. 3 : Répartition de la population tunisienne enquêtée selon le statut matrimonial

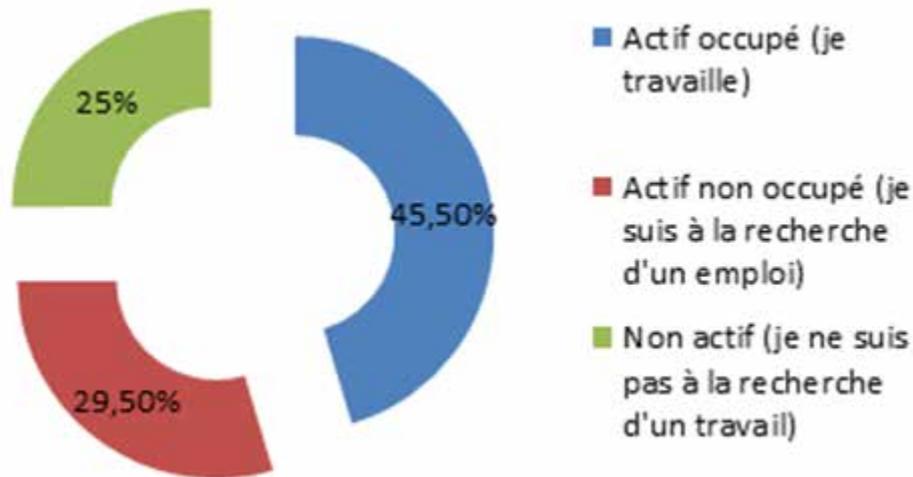


La structure matrimoniale est d'un grand intérêt pour l'analyse démographique et sociologique de la population. Pour notre cas précis, notre échantillon est constitué pour l'essentiel de célibataires qui occupent la première place avec une proportion de 64,5 %, suivis des personnes mariées avec 32,4 % de l'effectif total.

### f) Répartition de la population selon l'activité :

La majorité des répondants (71 %) ne sont ni en cours d'étude ni en cours de formation, ce qui laisse entrevoir une forte tentation de migrer chez les personnes enquêtées, comme nous allons le démontrer plus tard.

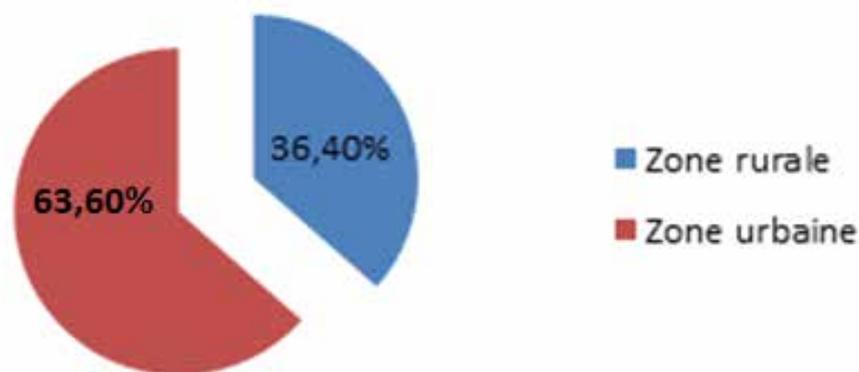
Fig. 4 : Activité de la population tunisienne enquêtée



L'analyse de la population selon l'activité est très intéressante, car elle nous permet de tracer le profil des répondants. Pour simplifier nous avons distingué : les actifs occupés, les actifs non occupés qui sont à la recherche d'un emploi et les non-actifs.

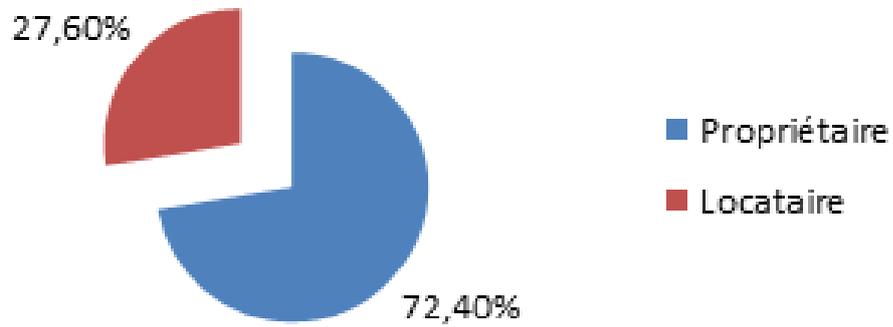
Compte tenu de cette répartition, nous remarquons le poids important des actifs occupés avec une proportion de 45 % contre 30 % de ceux qui sont à la recherche d'un emploi et disposés donc à travailler dans l'immediat et 25 % d'inactifs qui ne recherchent pas un emploi.

Fig. 5 : La population tunisienne enquêtée selon le milieu



Nous considérons ici, une zone urbaine toute zone communale et une zone rurale toute zone située hors du périmètre communal. Ainsi défini, la population urbaine représente 63 % de l'effectif total de la population enquêtée contre 36 % de résidents dans le milieu rural.

Fig. 6 : Le mode d'occupation des logements



La majorité, (72.4 %) des répondants sont propriétaires de leurs logements, et seulement (27.6 %) sont locataires.

## ANNEXE II : Profil de la population des pays de l'Afrique subsaharienne enquêtée

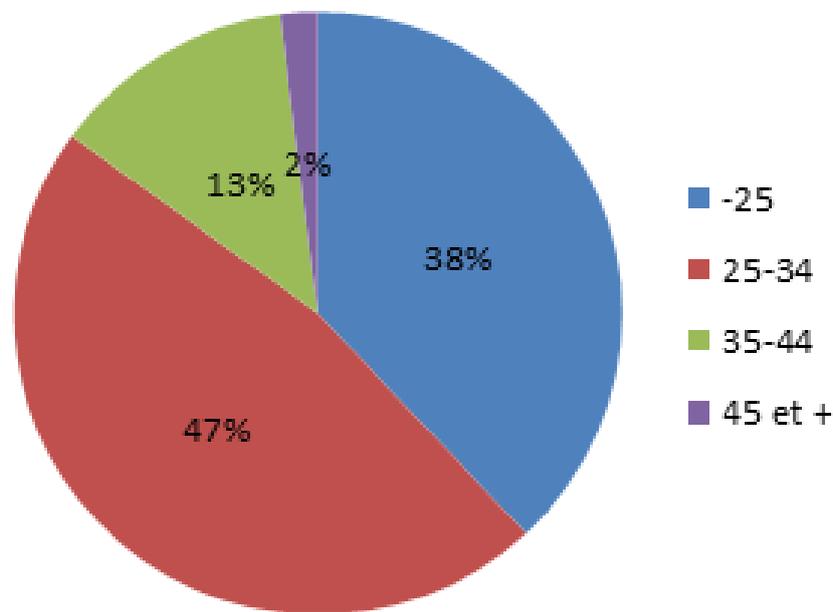
L'enquête sur terrain a touché les gouvernorats de Tunis, Sfax et Médenine. Ce choix est dicté par la forte présence de la communauté subsaharienne dans ces trois régions, compte tenu des résultats du recensement de 2014 et qui démontrent que la ville de Tunis abrite à elle seule, 50 % de la population étrangère.

La répartition de cette population, selon le lieu de résidence se présente comme suit :

*Tableau 3: Répartition de la population subsaharienne enquêtée par région*

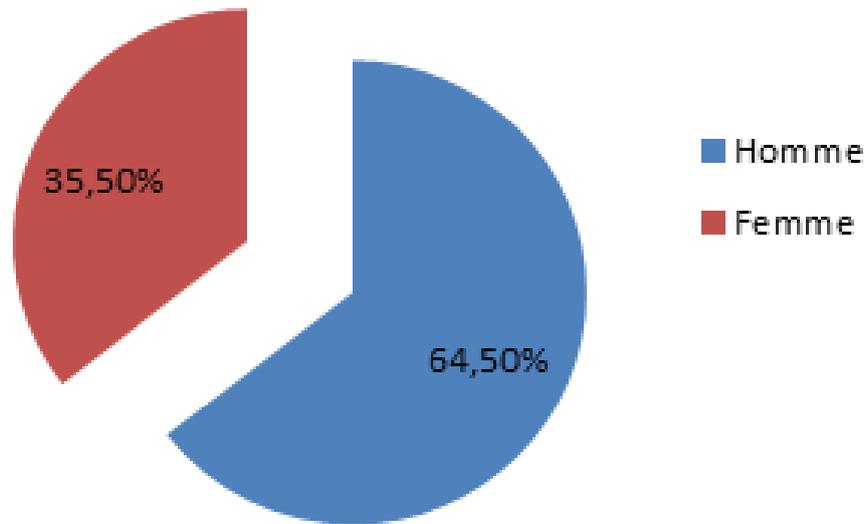
Gouvernorat	Effectif	Pourcentage
Médenine	95	35
Tunis	103	38
Sfax	75	27
Total	273	100

*Fig. 7 : Structure par âge de la population*



La population subsaharienne enquêtée est une population jeune, puisque 85 % des immigrants ont moins de 35 ans.

Fig. 8 : La population enquêtée par genre

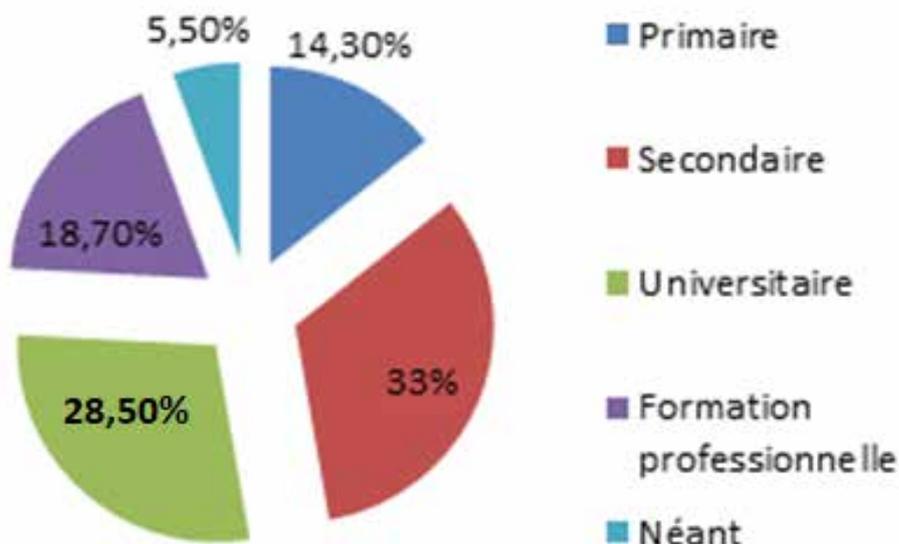


L'âge moyen des immigrants dépasse de peu 28 ans et l'âge médian est égal à 27 ans, quant à l'âge modal, il avoisine les 25 ans.

La distribution par sexe laisse entrevoir une prédominance du genre masculin avec une proportion de 65 % se traduisant par un rapport de masculinité de 181 hommes pour 100 femmes.

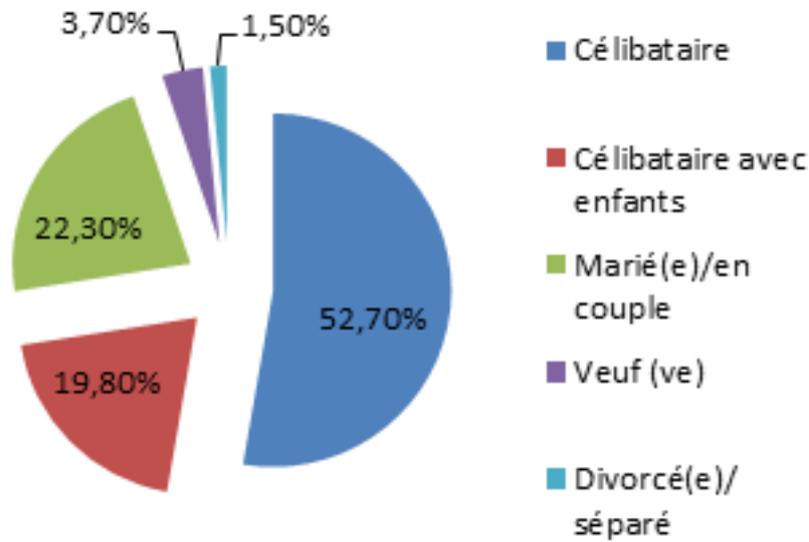
Comme le montre le graphique ci-dessous, 62 % des immigrants subsahariens ont atteint un niveau primaire ou secondaire et 19 % ont suivi le cycle de formation professionnelle.

Fig. 9 : La population enquêtée par niveau d'instruction



Le 1/3 des immigrants a déclaré être en cours d'étude ou en cours de formation. Un peu plus que la moitié (53 %) des immigrants sont célibataires au moment de l'enquête. Les mères célibataires représentent 20 % de l'effectif total.

**Fig. 10 : La population enquêtée selon l'état matrimonial**

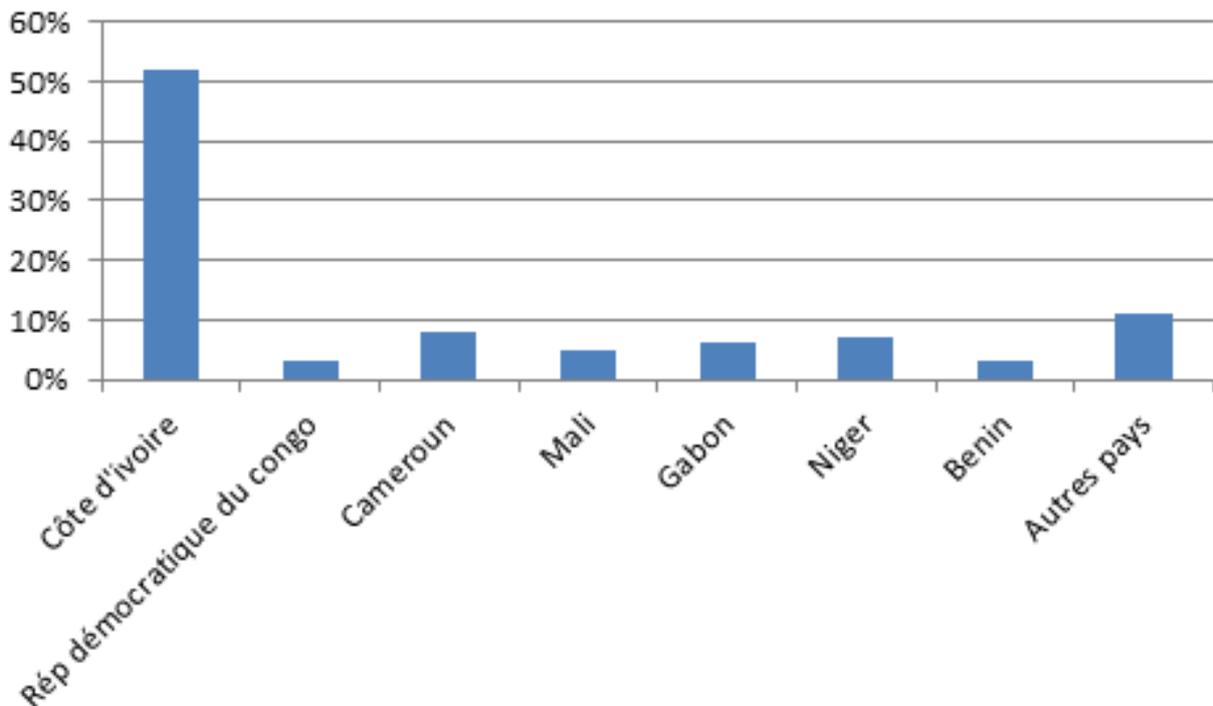


La moitié des immigrés (51,6 %) sont en situation régulière, 10 % de l'effectif total sont des demandeurs d'asile et 7 % ont le statut de réfugiés.

49 % des immigrés sont inactifs et seulement 10 % des actifs occupés ont un contrat de travail.

La répartition de la population immigrée selon le pays d'origine se présente comme suit :

**Fig. 11 : Répartition de la population enquêtée selon le pays d'origine**



Le contingent des immigrés dans cette étude est dominé par la communauté ivoirienne qui représente à elle seule 52 % de l'effectif total. En deuxième position viennent les Camerounais avec 8 % et les Nigériens avec 7 %.

Une importante frange (28 %) de la communauté étrangère est passée par la Libye. Il s'agit là des immigrés recensés dans le gouvernorat de Médenine.

C'est à partir de l'année 1990 que le phénomène de migration transsaharien commence à voir le jour. En effet le développement de politiques pro-africaines par la Libye après l'embargo occidental et le déclin économique dans les pays de la corne de l'Afrique ont entraîné le départ massif de subsahariens vers ce pays. La dégradation de la situation en Libye à partir de l'année 2000 et surtout 2011, date du déclenchement des révolutions du printemps arabe, a incité un nombre important d'entre eux à migrer vers la Tunisie ou vers la ville de Tripoli.

L'un des routes migratoires prenait sa source à Agadez au Niger. De là les migrants se dirigeaient vers le sud de la Libye, et ils remontaient ensuite vers la Tunisie.<sup>32</sup>

Il est à noter aussi qu'à peu près 17 % des ivoiriens ont choisi la voie aérienne directe entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie à cause de l'absence de visa entre les deux pays.

La majorité des immigrés sont employés dans le secteur tertiaire, comme nous l'avons indiqué auparavant. Les statistiques de l'OIM de 2019 confirment cette constatation.

**Tableau 4 : la population enquêtée selon le secteur d'activité**

Secteur d'activité	Fréquences	Pourcentage
Secteur primaire	4	1.5 %
Secteur secondaire	62	22.7 %
Secteur tertiaire	113	41.4 %
Manquants	179	34.4 %
Total	273	100 %

Les deux sources de données statistiques, celles de l'OIM et celles dégagées de l'enquête convergent presque vers les mêmes résultats au niveau du profil des migrants, exception faite pour la structure par genre de la population vulnérable où les femmes représentent 58 % de l'effectif total, contre 35 % seulement de femmes enquêtées.

## ANNEXE III

# Les profils démographiques et socio-économiques de ceux qui ont exprimé l'intention de migrer parmi les Tunisiens

La détermination de la population qui a l'intention de migrer est rendue possible grâce à l'utilisation de la question filtre suivante : « Si vous avez l'opportunité d'émigrer d'une manière régulière et de vivre dans un autre pays, est-ce que vous quitteriez la Tunisie ? ».

### a - Répartition des migrants potentiels selon le gouvernorat de résidence

Tableau 5 : Population qui a l'intention de migrer selon le gouvernorat

Gouvernorat	Effectif	Pourcentage
Tunis	156	42 %
Médenine	122	33 %
Sfax	81	22 %
Mahdia	11	3 %
Total	370	100 %

De ce tableau, il se dégage que le gouvernorat de Tunis vient en pole position avec 42 % des intentions, suivi de près par le gouvernorat de Médenine avec 33 % des réponses. Ce résultat confirme les données enregistrées par le recensement de 2014 et qui a abouti à la même conclusion.

Parmi ces prétendants au départ, plus que la moitié (55 %) ont un plan spécifique pour concrétiser ce projet. Selon les régions les proportions de ce type de migrants se présentent comme suit:

Tableau 6 : Les migrants potentiels ayant un plan spécifique pour migrer

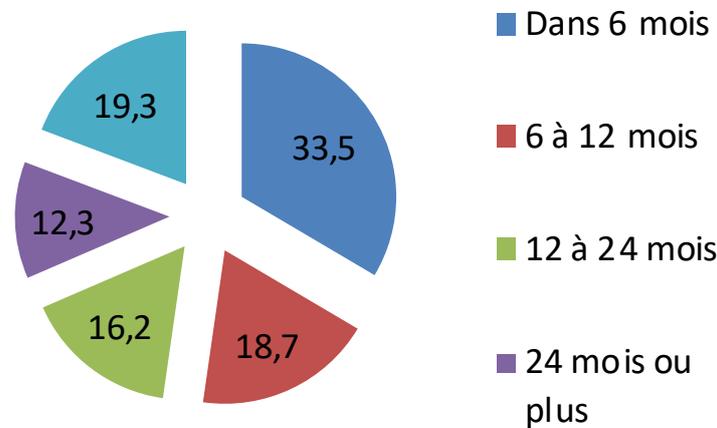
Régions	Pourcentages
Médenine	64 %
Mahdia	55 %
Tunis	50 %
Sfax	47 %

Médenine est en pole position. Ce fait s'explique par la forte présence d'une communauté originaire du sud tunisien à l'étranger et l'intensification du phénomène migratoire à partir de cette région après la révolution de 2011<sup>2</sup>.

2- Hassen Boubakri, Migrations et asile en Tunisie depuis 2011, vers de nouvelles figures migratoires, Revue européenne des migrations internationales, vol 31, n°3et 4/2015, pp 17-39.

## b - Le calendrier futur de départ:

Fig. 12 : Le délai de départ



La présente figure démontre clairement, que plus de la moitié des jeunes (52,7 %) envisagent de partir avant une année et 28.5 % espèrent quitter la Tunisie entre une année et peut être dans plus de 2 ans. Remarquons tout de suite que l'effectif des indécis dans cette rubrique est important et représente 19.2 % de l'effectif total des partants.

La décision de partir semble être une affaire personnelle, puisque 47 % des répondants ont déclaré qu'ils ont pris cette décision tout seul.

Les candidats au départ préfèrent en premier lieu s'installer en France avec 25 % des intentions, suivi par le Canada avec 10 %, l'Allemagne et l'Italie avec chacune une proportion de 5 % des intentions.

## c - Le calendrier futur de départ selon les délais de départ, l'âge et le gouvernorat.

La répartition de la population qui a l'intention de migrer selon l'âge et le gouvernorat se présente comme suit :

Tableau 7 : Délais de départ des migrants potentiels

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Dans 6 mois	40 %	22 %	50 %	0
6 à 12 mois	24 %	15 %	15 %	17 %
12 à 24 mois	19 %	15 %	8 %	33 %
24 mois et plus	2 %	4 %	1 %	33 %
Je ne sais pas	15 %	44 %	26 %	17 %

Au niveau des délais, la moitié des migrants potentiels originaires de Sfax envisagent de partir dans un délai de six mois.

#### d - La structure par âge :

L'âge est un facteur déterminant dans la migration, plus on avance dans l'âge, plus l'intensité de vouloir migrer s'affaiblit. Il y a là ce qu'on appelle dans l'analyse démographique, l'effet de l'âge.

**Tableau 8 : structure de la population qui a l'intention de migrer**

Groupes d'âges	Effectif	Pourcentage
Moins 25	194	53
25-34	135	36
35-44	35	9
45 et +	6	2
Total	370	100

La population qui a l'intention de migrer est une population jeune puisque 89 % des répondants ont moins de 35ans.

La distribution des migrants potentiels selon la tranche d'âge et le gouvernorat se présente comme suit :

**Tableau 9 : La structure par âge et par région des migrants potentiels en pourcentage**

Groupe d'âge	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Moins 25	52	58	41	55
25-34	39	29	46	45
35-44	7	11	13	0
45 et +	2	2	0	0
Total	100	100	100	100

L'examen approfondi de la répartition par âge des migrants potentiels démontre qu'il s'agit, dans toutes les régions, objet de l'enquête, d'une population jeune. Ce fait se traduit par l'importance des proportions des migrants potentiels âgés de moins de 25 ans qui avoisinent les 58 % à Tunis, 55 % à Mahdia et 52 % à Médenine et 41 % à Sfax.

#### e - La Structure par genre :

La migration est un phénomène qui affecte en général le sexe masculin plus que le sexe féminin en Tunisie, ce qui se traduit par un rapport de masculinité inférieur à 100. Les données du recensement de 2014, confirment bien cette constatation. En effet sur un total de 66 000 émigrants, on compte 55 000 hommes et 11 000 femmes soit respectivement des proportions de 83 % et de 17 % de l'effectif total<sup>3</sup>. Il en est de même pour les résidents tunisiens à l'étranger, dont la répartition selon le genre démontre une nette supériorité numérique des hommes (892 249) par rapport aux femmes (532 117)<sup>4</sup>. La structure par genre de la population qui compte migrer obéit à cette règle énoncée plus haut, puisque 68 % des répondants sont des hommes.

3- Recensement général de la population et de l'habitat, 2014, volume 5, caractéristiques migratoires, mars 2017.

4- [www.Migration.tn](http://www.Migration.tn)

**Tableau 10 : Structure par genre des répondants**

Genre	Effectif	Pourcentage
Hommes	253	68
Femmes	117	32
Total	370	100

La migration est un phénomène qui concerne aussi bien les hommes que les femmes. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'élément féminin est présent dans les effectifs des migrants potentiels régionaux :

**Tableau 11 : Structure par genre et par région des migrants potentiels**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Hommes	43	78	85	87
Femmes	57	22	15	13
Total	100	100	100	100
Rapport de masculinité	76	359	575	450

La population des migrants potentiels est une population à dominance masculine où le rapport de masculinité approche ; les 600 hommes pour 100 femmes à Sfax, 500 hommes pour 100 femmes à Mahdia et 400 hommes pour 100 femmes à Tunis. Mais si l'effectif des hommes l'emporte sur celui des femmes dans ces trois derniers gouvernorats, il n'est pas de même pour le gouvernorat de Médenine où la présence féminine est remarquable se traduisant par un rapport de masculinité inférieur à 100, soit 76 hommes pour 100 femmes. Ce fait peut être lié en partie à l'implantation à l'étranger d'une forte communauté originaire du sud tunisien, ce qui encourage plus les femmes de cette région de tenter de s'expatrier.

### **f - La répartition des migrants potentiels selon le niveau d'instruction :**

Le niveau d'instruction secondaire et universitaire est le niveau le plus fréquent chez les individus qui envisagent de migrer, puisqu'ils totalisent les deux à peu près 80 % de la population cible.

**Tableau 12 : Niveau d'instruction des personnes déclarant vouloir migrer**

Niveau	Effectif	Pourcentage
Primaire	16	4
Formation professionnelle	70	39
Secondaire	143	38
Universitaire	141	19
Total	370	100

Moins d'1/5 (19 %) et moins de 10 % de la population qui envisage de migrer sont respectivement en cours de formation ou en cours d'étude.

L'évolution du niveau d'instruction des migrants potentiels selon les régions est fluctuante et enregistre des hauts et des bas.

**Tableau 13 : La répartition des migrants potentiels selon les régions et le niveau d'instruction**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Néant	0	0	1	0
Primaire	4	5	2	0
Secondaire	52	38	25	9
Supérieur	27	38	52	55
Formation professionnelle	17	19	20	36
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Mahdia détient le niveau d'instruction le plus élevé, 55 % de ses migrants potentiels ont un niveau supérieur. Sfax vient en deuxième place avec 52 % de répondants envisageant de migrer et ayant un niveau supérieur. A Médenine, c'est le niveau d'instruction secondaire qui domine avec 52 % des intentions.

### g - Le statut matrimonial :

Le statut matrimonial de la même population est dominé par la présence des célibataires qui représentent 70 % de l'effectif total. Quant aux enquêtés mariés, ils avoisinent les 30 % des intentions de migrer. Au niveau régional, la majorité des répondants qui envisagent de migrer sont aussi des célibataires.

**Tableau 14 : La situation matrimoniale selon les régions des migrants potentiels**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Célibataire	62	75	74	64
Marié	34	24	25	36
Veuf	0	1	0	0
Divorcé	4	0	1	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La part la plus importante des célibataires est enregistrée dans les gouvernorats de Tunis et de Sfax avec respectivement 75 % et 74 % des migrants potentiels. Quant aux gouvernorats de Médenine et Mahdia, ils ont presque les mêmes proportions soit respectivement 62 % et 64 % de célibataires.

### h - L'activité des migrants potentiels tunisiens :

L'étude de l'activité d'une population nécessite une nette distinction entre ses actifs et ses inactifs. Si le concept d'activité est relativement facile à définir dans les pays où l'économie de marché est largement dominante, il l'est beaucoup moins dans les pays en voie de développement.

Généralement, on considère comme actives toutes les personnes qui ont un emploi, qui leur assure un revenu régulier, ainsi que celles qui recherchent un travail.

Les élèves, les étudiants, les femmes au foyer et les retraités sont considérés comme inactifs.

Dans notre enquête, nous avons retenus, trois catégories d'activité : Les actifs occupés, les actifs disposés à travailler et qui sont à la recherche d'un emploi et les non actifs.

Ainsi défini, la distribution des migrants potentiels selon l'activité se présente comme suit :

La situation sur le marché de l'emploi des répondants désireux de partir se présente comme suit :

**Tableau 15 : L'activité de la population qui envisage de migrer**

Statut	Effectif	Pourcentage
Actif occupé	155	42
Actif non occupé (à la recherche d'un emploi)	126	34
Non actif (ne cherche pas un emploi)	89	24
Total	370	100

La majorité des migrants potentiels tunisiens (42 %) est active et occupée au moment de l'enquête.

Selon les régions, l'activité des migrants potentiels se présente comme suit :

**Tableau 16 : Activité des migrants potentiels selon les régions**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Actif occupé	45	37	47	36
Actif non occupé	28	36	40	36
Inactif	27	27	13	28
Total	100	100	100	100

Le gouvernorat de Sfax détient les proportions les plus importantes des actifs occupés (47 %) et des chômeurs (40 %). Les régions de Tunis et de Mahdia enregistrent les mêmes proportions de ces deux dernières catégories. Quant à la masse relative des actifs occupés à Médenine, elle est comparable à celle de Sfax. La part des inactifs (27 %) semble être la même dans les quatre gouvernorats, excepté le gouvernorat de Sfax où ce pourcentage a atteint 13 %.

Ces fortes proportions ne sont pas sans lien avec les forts taux de chômage enregistrés ces dernières années dans ces quatre régions. Notre affirmation s'amplifie et se confirme, lorsque nous nous référons aux taux de chômage du niveau supérieur<sup>5</sup> qui atteignent 28,11 % à Médenine, 21,08 % à Mahdia, 17,48 % à Sfax et 12,49 % à Tunis.

Ajoutons enfin que l'essentiel de l'effectif des personnes désireuses de partir provient du milieu urbain avec une proportion de 64 % contre 36 % du milieu rural.

### ***i - Mode d'occupation du logement***

Selon les données recueillies, une frange importante des migrants potentiels sont propriétaires de leurs logements.

**Tableau 17 : Les migrants potentiels selon le mode d'occupation du logement et la région de résidence.**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Propriétaire	90	67	51	27
Locataire	10	33	49	73
Total	100	100	100	100

Médenine se caractérise par une part très importante de migrants potentiels propriétaires de leurs logements (90 %) suivie par Tunis (67 %) et Sfax (51 %). A Mahdia la tendance s'inverse et se sont les migrants potentiels locataires qui enregistrent la part (73 %) la plus élevée.

5- INS, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014.

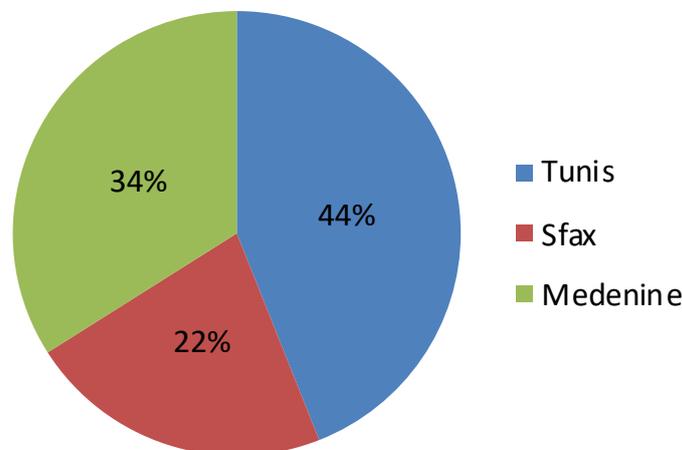
## ANNEXE IV

# Les profils démographiques et socio-économiques de ceux qui ont exprimé l'intention de migrer parmi les ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne

Une grande proportion (69 %) des migrants des pays de l'Afrique subsaharienne interrogés affirment souhaiter quitter la Tunisie. La moitié d'entre eux a déjà un plan spécifique pour quitter les lieux. Les délais de départ sont variables d'une période à l'autre, les délais les plus courts (dans 6 mois) concernent le 1/5 des migrants potentiels étrangers.

### a - Répartition géographique des migrants potentiels ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne

*Fig. 13 : Répartition géographique des migrants potentiels ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne*



Comme le montre le graphique les migrants subsahariens qui envisagent de quitter la Tunisie se localisent essentiellement en premier lieu dans le gouvernorat de Tunis, puis le gouvernorat de Médenine et en fin le gouvernorat de Sfax.

## b - Caractéristiques démographiques des migrants potentiels ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne

### 1 - La structure par âge et par sexe

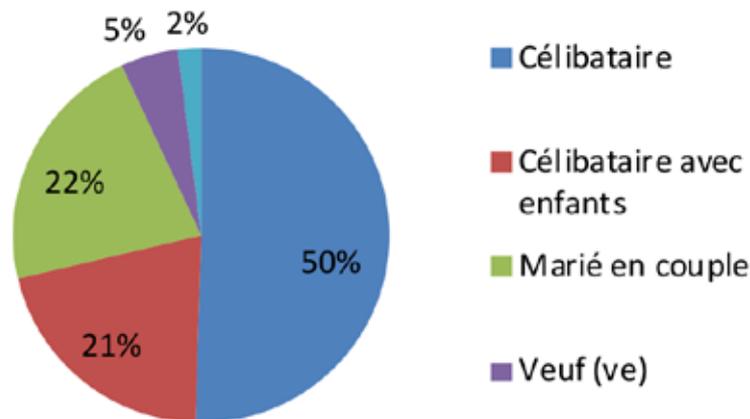
Tableau 18 : Répartition par âge et par sexe des migrants potentiels ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne

	-25	25-34	35-44	45 et +	total
Hommes	27	32	7	3	69
Femmes	11	15	5	0	31
Total	38	47	12	3	100

La migration potentielle subsaharienne concerne beaucoup plus les hommes (69 %) que les femmes. Le 1/4 de la population masculine et plus du 1/3 de la population féminine sont âgés de moins de 25 ans.

### 2 - Structure de la population selon l'état matrimonial

Fig. 14: Les migrants potentiels ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne selon l'état matrimonial



La population des migrants potentiels est composée essentiellement de célibataires (51 %). Tout comme la population vulnérable ci-haut analysée, les mères célibataires avec une fréquence de 21 % sont très présentes dans l'échantillon des migrants ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne désireux de quitter la Tunisie.

La plupart (54 %) des répondants qui envisagent de quitter la Tunisie d'une manière régulière sont inactifs au moment de l'enquête.

## ANNEXE V

# Les intentions de la migration irrégulière des Tunisiens enquêtés à travers la collecte des données quantitatives

La répartition des répondants qui envisagent de migrer, selon le mode de migration se présente comme suit :

**Tableau 19 : Le mode de migration**

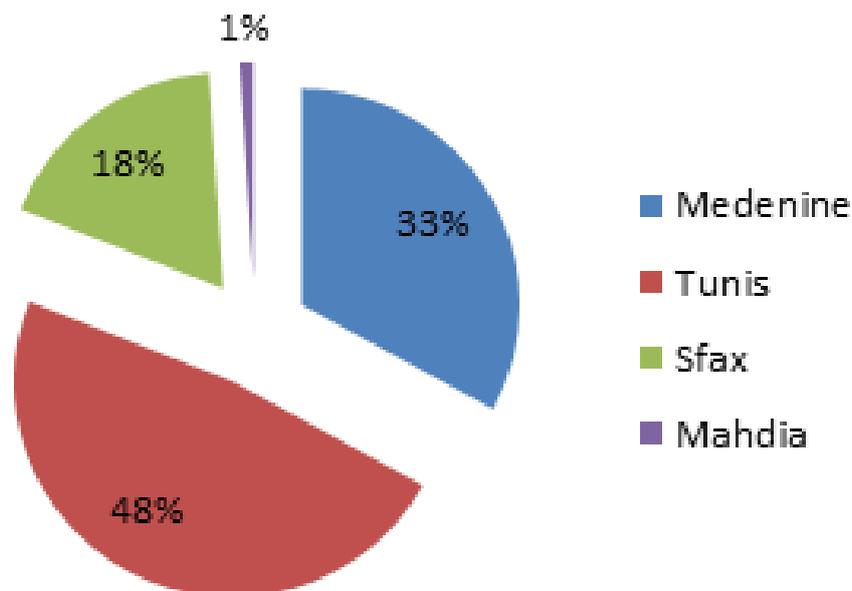
Type de migration	Effectif	Pourcentage
Régulière	233	63 %
Irrégulière	137	37 %
Total	370	100 %

La répartition de la population cible selon le mode de migration est obtenue grâce à l'utilisation d'une question filtre qui permet de scinder les intentions de migrer en deux groupes :

Ceux qui envisagent toujours de migrer d'une manière régulière même s'ils se trouvent dans l'incapacité de le faire.

Ceux qui opteraient pour la migration irrégulière, s'ils se trouvent dans l'incapacité de migrer d'une manière régulière.

**Fig. 15 : La migration irrégulière selon le gouvernorat**



Ce dernier groupe, justifie ce choix risqué et dangereux par la certitude de ne pas pouvoir obtenir un visa, même s'il présente un dossier en bonne et due forme. Les résultats obtenus démontrent qu'une tranche importante (63 %) de ceux qui désirent partir, utilisera toujours la voie régulière, contre 37 % d'intentions de migrer d'une manière irrégulière.

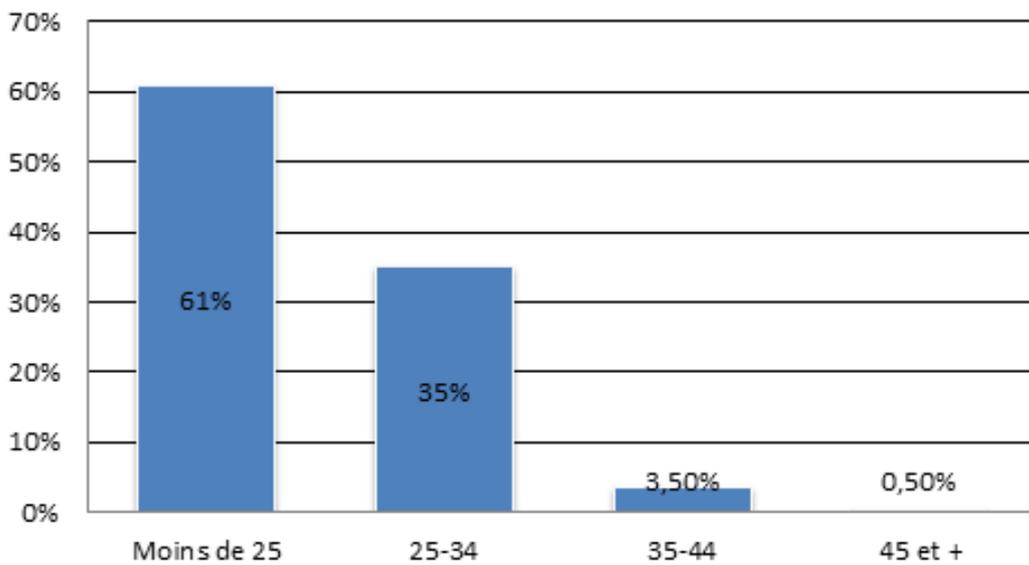
Selon les régions, les migrants potentiels irréguliers se répartissent comme suit :

D'après la figure n°9, il apparaît clairement que les zones d'émigration classiques : Tunis et Médenine détiennent les plus fortes proportions de ceux qui envisagent émigrer d'une manière irrégulière.

La répartition de la population par genre dégage une forte présence masculine (86 %) dans l'effectif total. Les femmes ne sont pas totalement absentes dans cette ventilation, puisqu'elles détiennent une proportion qui avoisine les 14 %.

### **a - Les caractéristiques démographiques économiques et sociales des migrants potentiels irréguliers :**

**Fig. 16 : Répartition des répondants qui désirent émigrer d'une manière irrégulière selon le groupe d'âge**



La structure par âge de cette même population, se présente comme suit :

La majorité de la population désireuse d'émigrer d'une manière irrégulière est une population jeune. 96 % de cette tranche sont âgés de moins de 35 ans au moment de l'enquête dont 61 % ont un âge inférieur à 25ans.

La moitié des répondants ont atteint le niveau d'enseignement secondaire, l'autre moitié est représentée par les universitaires et les bénéficiaires d'une formation professionnelle avec des proportions identiques.

81 % de ceux qui sont intéressés par la migration irrégulière sont célibataires.

La population intéressée par la migration irrégulière est une population jeune. Dans les quatre régions objet de l'enquête, plus de 95 % des répondants ont moins de 35 ans.

Les migrants potentiels irréguliers sont pour la plupart célibataires, leurs proportions oscillent entre 71 % à Médenine, 76 % à Sfax, 87 % à Tunis et 100 % à Mahdia.

La moitié des prétendants à la migration irrégulière a un niveau secondaire dans les quatre régions. Quant à Sfax, elle se singularise par l'observation d'une proportion importante de migrants potentiels irréguliers ayant un niveau universitaire.

Les intentions de migrer d'une manière irrégulière concernent toutes les régions, avec des degrés différents.

**Tableau 20 : Migrants potentiels irréguliers par région**

Médenine	37 %
Tunis	42 %
Sfax	31 %
Mahdia	9 %

Une masse importante (42 %) des migrants potentiels tunisois envisagent de quitter la Tunisie d'une manière irrégulière, contre 37 % pour Médenine, 31 % pour Sfax et seulement 9 % pour Mahdia.

Les intentions de migrer d'une manière irrégulière concernent beaucoup plus les hommes que les femmes dans toutes les régions, sauf qu'à Médenine la présence féminine est plus élevée et concerne le tiers de l'effectif des migrants potentiels irréguliers.

**Tableau 21 : Migrants potentiels irréguliers selon le genre**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Hommes	69 %	96 %	88 %	100 %
Femmes	31 %	4 %	12 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Ces chiffres démontrent clairement que la migration potentielle irrégulière est une affaire qui intéresse plus les hommes que les femmes surtout à Mahdia, Tunis et dans une moindre mesure à Sfax.

La situation sur le marché de l'emploi des migrants potentiels irréguliers fait ressortir une distribution égalitaire entre les actifs occupés et ceux qui recherchent un emploi, comme le prouve le tableau ci-dessous.

**Tableau 22 : Statut sur le marché de l'emploi**

Statut	Effectifs	Pourcentage
Actif occupé	51	37 %
Chômeur	54	39 %
Non actif	24	24 %
Total	137	100 %

Le statut sur le marché de l'emploi des répondants qui aspirent migrer d'une manière irrégulière est dominé par les actifs occupés et les chômeurs.

**Tableau 23 : Statut sur le marché de l'emploi par région**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Actif occupé	49 %	29 %	40 %	0 %
Actif non occupé	29 %	42 %	48 %	100 %
Non actif	22 %	29 %	12 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

A Médenine les actifs occupés envisageant de migrer d'une manière irrégulière sont les plus nombreux. Quant à Tunis et à Sfax, ce sont les chômeurs avec des proportions avoisinant les 50 % qui s'intéressent à la migration irrégulière.

Une large part (60 %) de l'échantillon de la population favorable à la migration irrégulière est originaire d'une zone urbaine, alors que 70 % de cette même catégorie sont propriétaires de leurs logements.

La majorité des migrants potentiels irréguliers dans les régions résident dans un milieu urbain et sont propriétaires de leurs logements d'habitations, exceptés à Sfax où la proportion des locataires a atteint 52 %.

Les données enregistrées démontrent clairement que les motivations économiques et sociales accaparent la part du lion avec 95 % des causes de départ des migrants potentiels irréguliers (68 % pour cause économique contre 28 % pour raison sociale).

Les motifs les plus fréquents dans les réponses des personnes enquêtées sont l'amélioration du niveau de vie et la satisfaction des besoins d'argent de la famille.

**Tableau 24 : Les migrants potentiels irréguliers selon les raisons et les régions**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
Raisons économiques	72 %	59 %	88 %	100 %
Raisons sociales	21 %	35 %	12 %	0 %
Raisons de sécurité et de liberté	7 %	0 %	0 %	0 %
Autres	0 %	6 %	0 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Cette détermination de suivre la voie de l'irrégularité est dictée en premier lieu par des considérations économiques ensuite par des raisons sociales.

La migration irrégulière potentielle semble être une affaire personnelle. Ainsi à la question posée suivante: « Pourriez-vous nous dire qui a joué un rôle majeur dans votre prise de décision? », plus de 80 % des répondants dans les régions de Tunis, Sfax et Mahdia ont déclaré qu'ils ont pris la décision tout seul, alors que pour la région de Médenine, où les connaissances à l'étranger avec une proportion de 58 % semblent avoir une grande influence sur les candidats au départ à l'étranger.

Tous les candidats à la migration irrégulière jugent qu'ils ont besoin d'un soutien financier. Les fréquences des répondants favorables à cette aide varient de 72 % à Médenine jusqu'à 100 % à Mahdia en passant de 76 % à Sfax pour atteindre 83 % à Tunis.

La destination la plus prisée par les migrants potentiels irréguliers dans toutes les régions est la France, exceptés les tunisois qui classent le Canada comme première destination.

**Tableau 25 : Les destinations préférées**

	Médenine	Tunis	Sfax	Mahdia
France	68 %	23 %	28 %	16 %
Allemagne	12 %	7 %	10 %	16 %
Italie	1 %	7 %	14 %	16 %
Canada	1 %	30 %	2 %	17 %

Quant au soutien financier, il est souhaité par une large frange (76 %) de la population candidate au départ et c'est surtout la famille qui sera mobilisée pour supporter les coûts du voyage. 63 % des répondants déclarent que leurs familles viendront à leurs secours contre 13,3 % d'amis à l'étranger.

## **b - Les sources d'information :**

Les principales sources d'information sur les moyens d'émigrer sont multiples et variées comme le montre le tableau suivant:

**Tableau 25 : Les principales sources d'informations**

	<b>Médenine</b>	<b>Tunis</b>	<b>Sfax</b>	<b>Mahdia</b>
Parents	29 %	6 %	12 %	0
Connaissances vivant dans le pays de destination	24 %	62 %	72 %	0
Connaissances de mon entourage	58 %	11 %	36 %	0
Télévision	0	11 %	36 %	0
Radio	0	3	16 %	0
Journaux format papier	0	3 %	4 %	0
Journaux sur internet	11 %	6 %	16 %	100 %
Facebook	33 %	14 %	12 %	0
Messenger	13 %	9 %	40 %	100 %
Migrants de retour	45 %	42 %	36 %	0
Bureau d'emploi public	0	4 %	4 %	100 %
Bureau d'emploi privé	0	4,5 %	12 %	0
You tube	2 %	15 %	8 %	0

Pour les migrants potentiels irréguliers originaires de Médenine, les connaissances de leur entourage constituent la première source d'information. Les migrants de retour et Facebook jouent un rôle déterminant dans le réseau d'information des répondants.

Les répondants tunisois s'informent en premier lieu auprès des connaissances vivant dans le pays de destination préféré ensuite chez les migrants de retour. Il en est de même pour les répondants sfaxiens qui au contraire place en deuxième position la messagerie de Facebook «Messenger». Les migrants potentiels irréguliers originaires de Mahdia utilisent trois sources d'informations : journaux sur Internet, Messenger, Bureau d'emploi public).

## ANNEXE VI

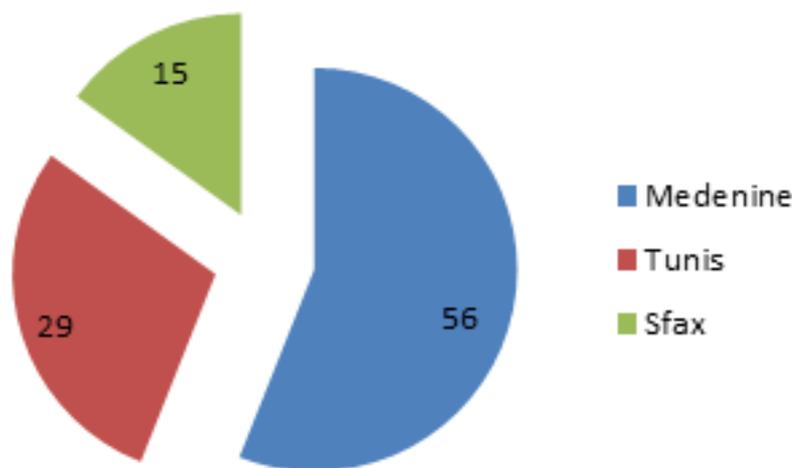
# Les migrants potentiels irréguliers des pays de l'Afrique subsaharienne selon l'enquête quantitative

Comme pour les tunisiens, les migrants potentiels irréguliers subsahariens sont saisis à partir de l'utilisation de la question filtre suivante : « Si vous êtes dans l'incapacité de migrer régulièrement, envisagez-vous d'emprunter la voie de l'irrégularité? »

Les réponses affirmatives à cette question, nous ont permis de dénombrer, 89 cas d'émigration potentielle irrégulière, soit 47 % du total des migrants subsahariens désireux de quitter la Tunisie.

La répartition des migrants selon les régions se présente comme suit :

*Fig. 17 : Les migrants potentiels irréguliers subsahariens selon les régions en pourcentages*



Médenine se place en pole position par l'importance de la proportion des migrants potentiels irréguliers. Ce classement n'est pas surprenant puisque ce gouvernorat est connu pour être la première zone d'émigration irrégulière. D'ailleurs les premières vagues de migration irrégulières vers l'Italie après la révolution sont parties de cette région, et plus précisément de la ville côtière de Zarzis. Selon les dires des zarzissiens, on enregistre presque chaque jour, au moins une opération de migration irrégulière.

L'organisation d'une telle opération passe inéluctablement par les étapes suivantes :

- La location d'un bateau avec son équipage.
- L'achat d'un moteur diesel qui sera d'une grande utilité, au cas où le premier tomberait en panne
- L'achat des gilets de sauvetage, de quantités importantes de fioul et de denrées alimentaires pour le voyage.
- Le coût total généré par ces différentes actions est supporté par l'ensemble des candidats au départ. Le coût moyen par personne avoisine les 4500 ou 5000 dinars.

Les jeunes zarzissiens sont de très grands maîtres-nageurs et aucune noyade n'a été observée dans leur rang.

## a - Caractéristiques des migrants potentiels irréguliers subsahariens :

Les migrants potentiels irréguliers sont pour la plupart jeunes, 38 % d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans, 52 % appartiennent à la tranche 25-34 ans. La migration irrégulière subsaharienne semble intéressée beaucoup plus les hommes (71 %) que les femmes.

**Tableau 26 : Les migrants potentiels irréguliers subsahariens selon l'âge et le genre**

	-25	25-34	35-44	45 et+	Total
Homme	26	36	7	2	71
Femme	12	16	1	0	29
Total	38	52	8	2	100

Une large frange (47 %) des migrants potentiels irréguliers sont célibataires et plus du 1/5 d'entre eux sont célibataires avec des enfants.

**Tableau 27 : Les migrants potentiels irréguliers subsahariens selon l'état matrimonial**

	%
Célibataires	47.2 %
Célibataires avec enfants	22.5 %
Mariés en couple	21.3 %
Veufs (ves)	6.7 %
Divorcé / séparé	2,2 %

Plus de la moitié (56 %) des subsahariens manifestant le désir de partir, étaient des actifs occupés au moment de l'enquête.

Les migrants potentiels subsahariens irréguliers utilisent quotidiennement, le réseau informatique mondial Internet, Face book et ses messageries, le site You Tube ainsi que l'application mobile Whatsapp. Cette fréquentation d'Internet et des réseaux sociaux est beaucoup plus importante pour les hommes que pour les femmes.

## b - Utilisation des réseaux sociaux et d'internet :

**Tableau 28 : Utilisation quotidienne d'internet et des réseaux sociaux chez les migrants potentiels irréguliers**

Sources	Homme	Femme
Internet	49 %	17 %
Facebook	51 %	16 %
Messenger	52 %	13 %
Youtube	48 %	13 %
Whatsapp	33 %	18 %

L'observation de la distribution, des migrants potentiels irréguliers subsahariens selon les régions et l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, démontre que les répondants résidant à Médenine sont plus intéressés par ces moyens de communication, avec des proportions supérieures à celles enregistrées à Tunis et à Sfax.

**Tableau 29 : Utilisation quotidienne d'internet et des réseaux sociaux dans les régions**

<b>Sources</b>	<b>Médenine</b>	<b>Tunis</b>	<b>Sfax</b>
Internet	37 %	18 %	11 %
Facebook	30 %	24 %	12 %
Messenger	29 %	24 %	12 %
Youtube	31 %	18 %	12 %
Whatsapp	26 %	19 %	6 %